Année 1955. — N° 15. Le numéro : 15 francs. 11 Août 1955.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS
DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955

Séance du Jeudi 28 Juillet 1955.

SOMMAIRE

Problèmes du commerce extérieur.

PROBLÈMES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

(*Question dont le Conseil économique s'est saisi lui-même en application de l'article 1er de sa loi organique du 20 mars 1951 et de l'article 27 de son règlement intérieur.*)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. André Philip.

SOMMAIRE

SECTION I. — *L'état actuel du commerce extérieur de la France.*
I. — Structure de la balance commerciale.
A. — La balance commerciale avec l'étranger.
B. — Le commerce avec les territoires extra-métropolitains de l'Union française.
II. — La décomposition de nos échanges par zones monétaires.
1° Zone dollar.
2° Zone sterling.
3° Zone O. E. C. E. non sterling.
III. — La décomposition par grandes catégories de produits.
A. — Physionomie générale de la balance.
B. — Le commerce extérieur des principaux produits.
IV. — La balance des payements courants.
SECTION II. — *L'évolution des négociations internationales.*
I. — Mesures visant les importations.
II. — Mesures d'aide à l'exportation.
A. — Principe de l'aide à l'exportation.
B. — Champ d'application.
C. — Modalités de l'aide.
III. — L'évolution du G. A. T. T. et les résultats de la conférence de Genève.
A. — Ce qui existait avant la conférence de Genève.
B. — La réforme de Genève.
IV. — Dispositions prises dans le cadre de l'O. E. C. E.
SECTION III. — *Les charges sociales et fiscales.*
SECTION IV. — *Le choix.*
A. — La convertibilité.
B. — Intégration européenne.
CONCLUSIONS

Par une résolution en date du 26 mai 1954 le Conseil économique a chargé sa commission des affaires économiques et du plan de suivre en permanence le problème des échanges extérieurs.

La commission des affaires économiques avait pris pour base d'étude la proposition de loi du sénateur Armengaud, qui pose d'une façon générale l'ensemble des problèmes du commerce extérieur.

Après une discussion sur les différents points soulevés par le projet, elle s'est d'abord consacrée à l'examen des problèmes posés par la libération des échanges et a procédé, à cet effet, à un ensemble d'auditions.

Comme en même temps, la commission Boissard poursuivait ses travaux, il a semblé préférable de suspendre provisoirement ces recherches et d'attendre communication des rapports de la commission Boissard avant de les poursuivre plus avant.

Mais différents événements nouveaux qui sont intervenus depuis lors: la fin de la session du G. A. T. T. et les modifications introduites au sein de cette organisation, ainsi que les dispositions prises dans le cadre de l'O. E. C. E. posent un certain nombre de problèmes sur lesquels il importe de prendre position.

C'est pourquoi le Conseil économique présente dès à présent un premier rapport intérimaire d'orientation, définissant un certain nombre de problèmes en précisant les lignes générales sur lesquelles il pourrait poursuivre ses travaux.

SECTION I

L'ETAT ACTUEL DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE

I. — Structure de la balance commerciale.

En 1954 les exportations de la France métropolitaine ont représenté une valeur de 1.512,337 milliards de francs, soit une augmentation de 105,984 milliards par rapport à 1953.

D'une année sur l'autre, on relève également une augmentation du tonnage exporté qui passe de 40.852.258 tonnes en 1953 à 45.125.361 en 1954.

De leur côté, les importations sont en légère augmentation. Leur montant global pour 1954 est de 1.522,016 milliards de francs contre 1.457,874 milliards en 1953.

La balance commerciale présente ainsi un solde débiteur de 9,679 milliards de francs contre 51,521 milliards l'année précédente.

A. — La balance commerciale avec l'étranger

Les résultats d'ensemble du commerce avec l'étranger font ressortir en 1953 et surtout en 1954 une nette amélioration par rapport à 1952.

Les exportations sont passées de 812.122 milliards en 1952 à 886,135 milliards en 1953 et 965,674 milliards en 1954. Dans le même temps, les importations marquent un léger recul, passant de 1.231,585 milliards en 1952 à 1.029,229 milliards en 1953 et 1.110,775 milliards en 1954.

Aussi le déficit a-t-il été ramené de 413,463 milliards en 1952 à 145,101 milliards en 1954, le pourcentage de couverture des importations par les exportations qui n'était que de 66 p. 100 en 1952 s'élevait en 1954 à 87 p. 100 pour atteindre 90 p. 100 pendant le premier trimestre de l'année 1955.

Les premiers mois de l'année 1955 sont marqués par un léger développement du volume de notre commerce avec l'étranger, dont la progression par rapport au dernier trimestre 1954 est de 11 p. 100 en ce qui concerne les exportations et 12 p. 100 en ce qui concerne les importations.

TABLEAU N° 1

Balance globale. (Moyenne mensuelle.)

	1929	1938	1951	1952	1953	1954	1955 (premier trim.)
Echanges avec l'étranger:	I. — *Millions de U. S. $ monnaie de compte* (1).						
Importations..	270,1	158,3	304,6	293,2	290,2	264,5	282,7
Exportations..	214,4	104,3	223,1	194,8	211	229,9	253,2
P. 100 de couverture	79,4	66,1	73,2	66,5	81,1	86,9	89,6
Taux de conversion du dollar	15,76	17,74	350	350	350	350	350
Commerce avec l'étranger:	II. — *En milliards de francs.*						
Importations..	83,8	53,8	106,6	102,6	91	92,6	98,9
Exportations..	66,6	35,6	78,4	68,2	73,8	80,5	88,6
P. 100 de couverture	79,5	66,1	73,2	66,5	81,1	86,9	89,6

(1) Pour 1929 et 1938, le dollar a été ramené au pouvoir d'achat 1949.

Source: D. R. E. E.

Cependant, les fluctuations des prix agricoles intervenus en 1954 enlèvent aux chiffres exprimés en valeur une partie de leur signification. Les indices pondérés du commerce extérieur publiés par l'I. N. S. E. E. et obtenus par références à des prix fixes correspondant à une époque de base (1949) apparaissent plus valables.

TABLEAU N° 2

Indices globaux du volume du commerce extérieur de la France avec l'étranger.

(Base 100 en 1949.)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955 (1er trim.)
Importations....	103	128	126	127	130	138
Exportations....	150	178	142	162	190	220

Source: I. N. S. E. E.

Tandis que l'indice des importations est demeuré stable, celui des exportations a augmenté de 50 points.

Cet accroissement de nos exportations vers l'étranger porte principalement sur les postes:

Alimentation humaine, dont l'indice est passé de 126 à 259;

Matières premières et demi-produits dont l'indice est passé de 161 à 210,

par contre les progrès enregistrés pour le poste « produits fabriqués » sont infiniment plus modestes: 135 contre 118.

Pour satisfaisant qu'apparaisse le rétablissement de l'équilibre de notre balance, il ne doit pas nous masquer cependant que la structure de notre commerce extérieur reste singulièrement rétrograde par rapport aux principaux pays industrialisés de l'Europe de l'Ouest: le pourcentage des ventes d'objets fabriqués dans nos exportations paraît encore dérisoire.

B. — *Le commerce avec les territoires extra-métropolitains de l'Union française.*

Depuis le lendemain de la première guerre mondiale, la France dirige une proportion de plus en plus importante de ses exportations vers ses territoires d'outre-mer. Cette progression particulièrement rapide jusqu'en 1948 semble depuis se ralentir légèrement.

Les exportations vers la France d'outre-mer en pourcentage des exportations totales s'levaient à:

1913	13	p. 100.
Moyenne 1919-1923.....	14	—
Moyenne 1924-1928.....	15,2	—
Moyenne 1929-1933.....	25,3	—
Moyenne 1934-1938.....	30,2	—
1946	33	—
1947	40,6	—
1948	46,8	—

En 1949, le pourcentage s'abaisse à 41,7 p. 100.

En 1952, il est encore de 42,2 p. 100, puis il se stabilise pendant les années 1953 et 1954 aux alentours de 36 p. 100.

Exprimées en valeur, les exportations vers la France d'outre-mer restent sensiblement constantes depuis 1951 comme le fait ressortir le tableau suivant:

TABLEAU N° 3

Territoires d'outre-mer français. — Exportations.

(Moyenne mensuelle.)

	MILLIONS DE FRANCS POUVOIR D'ACHAT 1949			
	1929	1938	1949	1950
Total T. O. M.....	15.354	13.414	27.180	32.244
Total général des exportations métropolitaines	81.885	49.008	65.169	89.387
Exportations vers les T. O. M. en p. 100 des exportations totales	18,75	27,37	41,70	36,07

MILLIONS DE FRANCS COURANTS

	1951	1952	1953	1954	1955 (1er trim.)
Total T. O. M.	45.613	49.864	43.372	45.555	47.737
Total général des exportations métropolitaines	123.689	118.041	117.238	126.028	136.359
Exportations vers les T. O. M. en p. 100 des exportations totales	36,87	42,24	36,99	36,14	35

Source D. R. E. E.

Pendant le même temps, le pourcentage des importations en provenance des T. O. M. dans le commerce extérieur de la France métropolitaine était le suivant:

TABLEAU N° 4

Rapport des importations T. O. M. sur importations France métropolitaine.

1929	1938	1951	1952	1953	1954	1955 1er trim.
11.500/ 95.311	19.961/ 73.578	17.966/ 134.591	30.065/ 132.638	30.439/ 121.517	34.270/ 126.835	33.043/ 131.992
12,1 %	27,1 %	20,8 %	22,6 %	25 %	27 %	25 %

Source: D. R. E. E.

Exprimées en indices de volume (base 100 en 1949), les exportations de la France métropolitaine vers les territoires d'outre-mer ont évolué de la façon suivante:

TABLEAU N° 5

(Base 100 en 1949.)

1950	1951	1952	1953	1954	1955 1er trim.
105	123	141	133	142	148

Source: I. N. S. E. E.

Ces indices révèlent une augmentation marquée de nos exportations vers les territoires de l'Union française au cours des dernières années.

Cette augmentation porte principalement sur les produits de l'alimentation humaine dont l'indice est passé de 127 en 1950 à 158 en 1951 pour atteindre 214 en 1954. Par contre, l'indice des produits fabriqués accusait toujours une baisse sensible par rapport à 1951:

140 en 1951; 129 en 1952; 119 en 1953; 126 en 1954, imputable à la réduction importante des exportations de biens de consommation.

Cet accroissement des apports de la métropole n'est compensé ni par une réduction proportionnelle des achats, ni par une augmentation proportionnelle des ventes de ces territoires à l'étranger. On enregistre toutefois depuis 1954 un développement des achats de la métropole dans l'Union française, comme l'indique le tableau suivant:

TABLEAU N° 6

(Base 100 en 1949.)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955 1er trim.
Indice du volume.	111	109	117	123	139	147

Source: I. N. S. E. E.

L'examen des indices détaillés du volume établi par l'I. N. S. E. E. montre:

1° Un accroissement des importations de produits pour l'alimentation humaine, dont l'indice passe entre 1952 et 1954 de 120 à 145;

2° Une augmentation moins sensible des importations de matières premières et demi-produits pour l'industrie (129 contre 112 en 1952);

3° Une stabilité dans les importations de produits fabriqués (143 contre 147).

II. — La décomposition de nos échanges par zones monétaires.

Etabli en pourcentage du commerce total, le tableau suivant résume l'évolution de nos importations et de nos exportations pour chaque zone monétaire.

TABLEAU N° 7

Importance de chaque zone dans le commerce extérieur de la France métropolitaine.

(Pourcentages.)

	1929	1938	1952	1953	1954	1er trim. 1955
Importations.						
Zone $	15,5	14,7	13,5	11,5	10,9	11,2
U. E. P. £	22,3	19,8	27,2	28,6	25,9	25,6
U. E. P. autres	30,2	24,3	24,9	24,2	24,7	27,6
Autres pays	19,9	14,2	11,8	10,7	11,5	10,5
T. O. M.	12,1	27	22,6	25	27	25,1
Total	100	100	100	100	100	100
Exportations.						
Zone $	8,8	7,2	5,1	6,9	6,3	5,7
U. E. P. £	17,5	14,1	10,7	10,1	10,1	11,9
U. E. P. autres	41,7	37,3	29,7	33,3	34,7	33,1
Autres pays	13,3	14,1	11,9	12,7	12,8	14,3
T. O. M.	18,7	27,3	42,3	37	36,1	35
Total	100	100	100	100	100	100

Source: D. R. E. E.

1° Zone dollar.

La baisse prononcée de nos importations, en provenance de cette zone, qui s'était amorcée au cours du deuxième semestre 1952, après s'être poursuivie jusqu'à la fin de 1954, paraît actuellement devoir se stabiliser.

Par contre, nos exportations ont eu quelque peine à se maintenir au niveau déjà modeste de l'avant-guerre. L'année 1952, en particulier, était caractérisée par une chute brutale de nos ventes dans la zone dollar. Ce mouvement s'est confirmé en 1953 et en 1954.

Le tableau suivant donne l'évolution, depuis 1929, de nos principales ventes aux U. S. A.

TABLEAU N° 8

Exportations françaises aux Etats-Unis.

Produits fabriqués. — Valeurs aux prix de 1954 (1).

PRODUITS	QUANTITÉS 1929	QUANTITÉS 1954	REMARQUES
Produits chimiques élaborés.	5,31	2,97	Effondrement.
Parfumerie	8,32	0,80	Grave chute.
Caoutchouc (ouvrages)	0,12	0,53	Progrès.
Ouvrages en cuir	4,37	1,17	Chute grave.
Ouvrages en bois	2,58	0,19	Effondrement.
Papiers et livres	8,38	0,81	Effondrement.
Fils et filés	4,17	0,83	Le cinquième.
Tissus	1,82	3,57	Doublement.
Tulles et dentelles	4,02	2,68	Chute.
Vêtements	31,50	2,10	Le quinzième.
Céramique, verrerie	0,95	1,31	Progrès.
Joaillerie	1,20	0,40	Le tiers.
Ouvrages en métaux	6,85	0,88	Effondrement.
Machines et appareils	Pour mémoire.		
Constructions électriques	0,87	0,87	Maintien.
Equipement de transport	0,88	0,01	Effondrement.
Automobiles	Pour mémoire		
Optique	9,93	0,66	Le quinzième.

(1) Pour comparer, à deux moments différents, les volumes globaux de nos exportations, il faut, à ces deux moments, appliquer aux deux collections le même système de prix. (Par exemple, compter chaque élément des exportations de 1929 à son prix de 1954 et comparer avec les valeurs effectives de 1954, ou bien compter chaque élément des exportations de 1954 à son prix de 1929 et comparer avec les valeurs effectives de 1929. Ces deux modes de 1929. Ces deux modes de calcul ne donnent pas, d'ailleurs, des résultats identiques.)

Source : Etude de la S. E. D. E. I. S.

A l'intérieur de cette zone, le pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations a varié de la façon suivante :

TABLEAU N° 9

(Pourcentages.)

	1929	1938	1950	1951	1952	1953	1954	1955 1er trim
Zone dollar (ensemble)	»	»	35,6	48,7	35,9	57,9	57,2	52,1
U. S. A.	46	31	»	48	34,2	38,3	40,5	39,9

Source : D. R. E. E.

On enregistre donc une réduction progressive du déficit, qui avait atteint son maximum au début de 1952. Celle-ci a été obtenue grâce à la diminution des importations. Quoi qu'il en soit, le déficit dollar demeure et son atténuation présente ne doit dissimuler ni sa gravité, ni surtout son caractère chronique, d'autant que la disparition de l'aide américaine, prévisible maintenant à assez courte échéance, le laissera à découvert.

2° Zone sterling.

Nos importations en provenance de la zone sterling qui avaient cru dans de notables proportions dans les années 1951, 1952 et 1953 ont diminué en 1954 pour se stabiliser au cours du premier trimestre 1955.

Dans le domaine des exportations, par contre, aucun progrès n'est enregistré. Le tableau suivant, qui donne l'évolution depuis 1929 de nos principales ventes dans le Royaume-Uni, est particulièrement significatif.

TABLEAU N° 10

Exportations françaises dans le Royaume-Uni.

Produits fabriqués. — Valeurs aux prix de 1954 (1).

PRODUITS	QUANTITÉS 1929	QUANTITÉS 1954	REMARQUES
Produits chimiques élaborés.	2,74	1,19	Chute.
Parfumerie	10,43	1,95	Moins du cinquième.
Caoutchouc (ouvrages)	1,36	0,53	Chute.
Ouvrages en cuir	5,61	0,19	Effondrement.
Ouvrages en bois	11,40	0,05	Disparition.
Papiers et livres	0,92	1,36	Progrès.
Fils et filés	7,94	2,06	Un peu plus du quart.
Tissus	23,26	3,37	Effondrement.
Tulles et dentelles	1,04	0,21	Le cinquième.
Vêtements	6,24	1,48	Moins du quart
Céramique, verrerie	3,53	0,89	Le quart.
Joaillerie	1,06	0,11	Effondrement.
Ouvrages en métaux	6,70	0,28	Effondrement.
Machines et appareils	6,07	3,04	La moitié.
Constructions électriques	1,81	0,60	Le tiers.
Transport	0,68	0,73	Maintenu.
Automobiles	2,17	1,03	Moins de moitié.
Optique	1,36	0,68	La moitié.

(1) Cf. la remarque signalée à propos du tableau n° 8.

Source : Etude de la S. E. D. E. I. S.

Les pourcentages de couverture des importations par les exportations sont exprimés dans le tableau suivant :

TABLEAU N° 11

(Pourcentage.)

1950	1951	1952	1953	1954	1955 1er trim
57,2	47,3	35	34,2	39	48,2

Source : D. R. E. E.

Le déficit permanent de nos échanges avec cette zone légitime toutes les inquiétudes. Il est trois fois plus élevé que celui constaté dans la zone dollar. Il s'explique à la fois par le volume considérable de nos importations constituées surtout par des matières premières indispensables comme les produits pétroliers d'Irak, les laines d'Australie et par une insuffisante pénétration de nos exportations sur des marchés protégés en grande partie par le régime de la préférence impériale.

3° Zone O. E. C. E. non sterling.

Nos échanges à l'intérieur de cette zone sont en progrès notables. Nos importations ont légèrement augmenté en passant de 300 milliards de francs en 1954 contre 281,6 en 1953, alors que nos exportations, déjà largement supérieures, atteignent 426,5 milliards de francs en 1954 contre 383,5 milliards en 1953, soit 12 p. 100 d'augmentation.

Les pourcentages de couverture des importations par les exportations sont exprimés dans le tableau suivant:

TABLEAU N° 12

(Pourcentages.)

1929	1938	1951	1952	1953	1954	1955 1er trim.
118,7	101,1	104,5	109,6	137,9	144,8	128,3

Source: D. R. E. E.

TABLEAU N° 13

Pourcentage de couverture des importations par les exportations avec les principaux pays de l'O. E. C. E.

PAYS	1951	1952	1953	1954	1955 1er trim.
Allemagne	68,7	68,6	89,5	102,9	107,9
Italie	75,5	113,5	202,3	209,4	201,8
U. E. B. L.	111,1	129	142	147,9	128,6
Territoires belges d'Afrique	18,3	24,6	33,2	31,4	34,6
Suède	82,7	60,8	93,4	116,2	89,4
Suisse	289,4	274,4	326,6	321,2	218,6
Pays-Bas	110,5	87,2	78,4	79,1	87,2

Source: D. R. E. E.

A la lecture du tableau n° 13, il apparaît que notre commerce avec la Suisse et l'U. E. B. L. a toujours été excédentaire depuis la création de l'U. E. P.

Les autres pays avec lesquels on a observé des excédents de notre balance sont:

L'Allemagne en 1950 et 1954.

L'Italie depuis 1952.

La Suède de 1948 à 1950 et en 1954.

Notre balance avec les Pays-Bas qui s'était dégradée au cours du deuxième semestre 1952, tend à nouveau à s'équilibrer.

En 1954, nos principaux fournisseurs européens ont été l'Allemagne occidentale (11,2 p. 100), U. E. B. L. (6,6 p. 100), la Grande-Bretagne (5,4 p. 100); nos principaux clients ont été l'Allemagne occidentale (13,4 p. 100), l'U. E. B. L. (11,2 p. 100), la Grande-Bretagne (9,2 p. 100), l'Italie (6,2 p. 100) et la Suisse (5,9 p. 100).

La situation de la position de la France à l'Union européenne des payements est retracée dans le tableau suivant:

TABLEAU N° 12

Situation économique.

DATES	POSITION NETTE mensuelle.	POSITION NETTE cumulative.	DONT: crédit accordé par l'U. E. P. à la France.
1953. — Janvier	— 10,9	— 636,6	— 312,0
Février	— 31,3	— 667,8	— 312,0
Mars	— 19,4	— 687,3	— 312,0
Avril	— 51,6	— 738,9	— 312,0
Mai	— 37,4	— 776,3	— 312,0
Juin	— 56,8	— 833,1	— 312,0
Juillet	— 2,2	— 835,3	— 312,0
Août	— 22,0	— 857,4	— 312,0
Septembre	— 24,8	— 882,2	— 312,0
Octobre	— 8,9	— 891,0	— 312,0
Novembre	— 9,7	— 900,7	— 312,0
Décembre	— 33,3	— 934,0	— 312,0
1954. — Janvier	— 1,8	— 935,9	— 312,0
Février	— 11,0	— 946,9	— 312,0
Mars	— 10,3	— 957,2	— 312,0
Avril	— 26,1	— 983,3	— 312,0
Mai	— 1,8	— 985,1	— 312,0
Juin	— 6,2	— 991,3	— 312,0
Juillet	»	»	— 251,9
Août	— 10,6	— 1.001,8	— 255,0
Septembre	— 1,3	— 1.003,1	— 253,6
Octobre	+ 6,2	— 996,9	— 248,4
Novembre	+ 12,4	— 984,6	— 243,4
Décembre	+ 11,4	— 973,2	— 241,3
1955. — Janvier	+ 6,3	— 966,9	— 159,2
Février	+ 17,3	— 949,6	— 157,1
Mars	+ 26,3	— 923,3	— 155

Source: I. N. S. E. E.

Les relations avec les pays de l'U. E. P. continuent à s'améliorer, les positions nettes mensuelles étant constamment créditrices depuis octobre. Cette amélioration, jointe aux remboursements effectués, a permis une réduction sensible de notre position débitrice à l'U. E. P.: de 253,6 millions de dollars à fin septembre 1954, notre endettement à l'égard de l'U. E. P. est passé, en effet, à 157,1 à fin janvier dernier.

Notre position reste cependant lourdement hypothéquée par le déficit des années antérieures, et il n'est pas certain, en raison des engagements que nous avons pris vis-à-vis de l'O. E. C. E. que cette tendance favorable puisse se maintenir longtemps.

III. — La décomposition par grandes catégories de produits.

A. — Physionomie générale de la balance

Le tableau suivant, extrait des documents de l'I. N. S. E. E., donne l'indice du volume du commerce extérieur par groupements d'utilisation.

TABLEAU N° 13

Indices du volume du commerce extérieur (or industriel inclus).

INDICES DU VOLUME (Commerce spécial)		1928	1952	1953	1954	1953			1954				1955
						2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.
Nouvelles séries corrigées pour tenir compte de la variation des pourcentages de la couverture.													
Base 100 en 1938.													
Importations	1	108	125	126	132	133	116	124	136	142	123	129	140
Exportations	2	164	172	182	206	192	187	204	200	204	190	230	230
		Pond.											
Base 100 en 1949.													
Importations.													
Alimentation humaine.													
Etranger	3	980	114	102	81	115	63	92	97	83	60	83	112
U. F. O. M.	4	1.920	120	126	145	144	109	121	146	167	125	143	157
Ensemble	5	2.900	118	117	123	134	93	111	129	139	105	123	142
Matières premières et demi-produits:													
Etranger	6	5.322	127	130	136	132	127	128	143	144	131	126	136
U. F. O. M.	7	641	112	122	129	110	129	133	124	129	127	136	124
Ensemble	8	5.963	125	129	135	130	127	129	141	142	131	127	135
Produits fabriqués:													
Etranger	9	1.101	147	136	143	149	118	138	128	153	135	158	173
Total des importations:													
Etranger	10	7.403	128	127	130	132	117	125	135	137	122	125	138
U. F. O. M.	11	2.597	117	123	139	134	112	122	138	155	124	140	147
Ensemble	12	10.000	125	126	132	133	116	124	136	142	123	129	140
Exportations.													
Alimentation humaine:													
Etranger	13	656	125	138	259	142	117	183	225	228	215	367	446
U. F. O. M.	14	605	181	193	214	200	150	224	218	217	173	250	218
Ensemble	15	1.261	152	164	237	170	133	201	222	222	195	311	337
Matières premières et demi-produits:													
Etranger	16	3.242	161	193	210	198	177	206	203	209	207	221	220
U. F. O. M.	17	994	148	133	137	139	108	150	143	134	126	143	150
Ensemble	18	4.206	158	179	193	184	161	193	188	192	188	203	204
Produits fabriqués:													
Etranger	19	1.961	118	120	135	124	107	137	131	136	128	146	144
U. F. O. M.	20	2.572	129	119	126	122	95	137	124	129	109	143	131
Ensemble	21	4.533	124	119	130	123	100	137	127	132	117	144	137
Total des exportations:													
Etranger	22	4.829	142	162	190	167	147	180	181	187	182	212	220
U. F. O. M.	23	4.171	141	133	142	137	106	152	142	143	123	158	148
Ensemble	24	10.000	142	150	170	165	130	169	165	169	157	190	190

Source: I. N. S. E. E.

La composition de nos importations est caractérisée par le maintien à un niveau relativement élevé de nos achats de produits agricoles dont l'indice passe de 111 en 1950 à 123 en 1954. Depuis deux ans, cependant, nos sources d'approvisionnement se sont profondément modifiées; nous achetons moins à l'étranger (81 contre 128) et plus dons les pays d'outre-mer (145 contre 114).

La composition de nos exportations se caractérise:

Par la persistance du développement des exportations de matières premières de demi-produits dont l'indice s'établit à 210 en 1954, contre 161 en 1952, l'indice moyen étant 206. Il y a donc dans les dernières années une progression plus forte que la moyenne pour les postes « Matières premières » et « Produits fabriqués ». Ce qui est loin d'être un facteur favorable.

Par contre, les années 1953 et surtout 1954 sont caractérisées par le redressement de notre balance agricole, dont l'indice d'exportation passe de 125 en 1952 à 259 en 1954.

Un autre indice encourageant: le relèvement récent de nos exportations de produits fabriqués dont l'indice atteint 130, contre 124 en 1952 et 119 en 1953.

B. — Le commerce extérieur des principaux produits

1° *Exportations.*

Le tableau suivant, extrait de la statistique douanière, donne, pour les années 1952, 1953 et 1954, le pourcentage de chaque grande catégorie de produits et son rang dans l'ensemble de nos exportations à destination de l'étranger.

Ces pourcentages, qui ont été calculés uniquement à partir des valeurs exportées, doivent être utilisés avec certaines précautions. Ils ne reflètent qu'imparfaitement les mouvements de marchandises; ils donnent cependant des indications suffisamment nettes pour aboutir à des constatations sur les modifications internes de la structure des exportations au cours des dernières années.

TABLEAU N° 14

Pays étrangers. — Commerce spécial (y compris l'or industriel).

(Valeurs en milliards de francs.)

EXPORTATIONS	1952			1953			1954		
		Rang.	P. 100		Rang.	P. 100		Rang.	P. 100
Produits de l'agriculture (01 à 04)	97,1		11,9	90,0		10,2	140,7		14,6
Animaux vivants (01,1)	1,4	24	0,2	1,5	22	0,2	3,6	21	0,4
Viandes (y compris les conserves) (01,2 et 04,11 à 14)	5,6	16	0,7	3,5	18	0,4	10,4	14	1,1
Poissons, crustacés, etc. (y compris les conserves) (01,3 et 04,15 à 17)	2,5	22	0,3	3,1	20	0,3	2,6	24	0,3
Produits laitiers et œufs (01,4)	2,7	21	0,3	2,1	21	0,2	2,7	23	0,3
Semences, plantes et produits horticoles (02,1 et 02,72)	3,2	19	0,4	3,9	17	0,4	5,7	18	0,6
Fruits, légumes (y compris les conserves) et pommes de terre (02,2, 3 et 04,5)	12,7	19	1,6	13,5	12	1,5	16,1	13	1,7
Céréales, produits de minoterie et préparations à base de céréales (02,5 6 et 04,4)	8,0	13	1,0	11,1	13	1,3	35,3	8	3,6
Corps gras (graisses et huiles) (03)	3,2	19	0,4	4,0	16	0,5	3,6	21	0,4
Sucres et sucreries (04,2)	2,1	23	0,2	0,9	23	0,1	7,4	16	0,7
Boissons (04,7)	36,6	6	4,5	35,9	7	4,1	38,5	7	4,0
Tourteaux (04,84)	5,5	17	0,7	0,9	23	0,1	4,4	19	0,4
Autres produits	13,6	»	1,6	9,6	»	1,1	10,4	»	1,1
Produits de l'industrie (05 à 27)	720,9	»	88,1	796,1	»	89,8	825,0	»	85,4
Combustibles, minéraux solides et produits de leur distillation (05,4)	27,3	7	3,3	37,2	6	4,2	38,6	6	4,0
Produits pétroliers (05,6)	62,8	4	7,7	54,5	4	6,1	45,3	5	4,7
Industries chimiques et parachimiques (06,07 et 08,1)	66,8	3	8,2	69,3	3	7,8	82,8	3	8,6
Caoutchouc et ouvrages (08,3)	6,9	14	0,9	7,0	14	0,8	8,3	15	0,8
Cuirs, peaux, pelleteries et ouvrages (sauf les chaussures) (09)	16,3	10	2,0	18,0	9	2,0	20,2	11	2,1
Bois et ouvrages (10)	17,3	8	2,1	20,8	8	2,3	24,6	9	2,5
Pâtes, papiers et leurs applications (11)	15,7	11	1,9	14,0	11	1,6	17,3	12	1,8
Industrie textile (12 et 13)	106,2	2	13,0	130,8	2	14,8	147,3	2	15,3
Coton — Matières premières	1,9	»	0,2	1,6	»	0,2	1,9	»	0,2
Coton — Filés et tissus	8,3	»	1,0	7,7	»	0,9	9,3	»	1,0
Laine — Matières premières	32,9	»	4,0	38,9	»	4,4	40,1	»	4,1
Laine — Filés et tissus	19,1	»	2,4	32,5	»	3,7	35,5	»	3,7
Soie (matières premières, filés et tissus)	2,4	»	0,3	2,5	»	0,3	2,2	»	0,2
Textiles artificiels (matières premières, filés et tissus)	13,1	»	1,6	14,4	»	1,6	21,4	»	2,2
Autres textiles (matières premières, filés et tissus)	9,2	»	1,1	10,3	»	1,1	11,3	»	1,2
Vêtements, accessoires et bonneterie	4,3	»	0,6	5,4	»	0,6	6,3	»	0,7
Autres produits textiles	15,0	»	1,8	17,5	»	2,0	19,3	»	2,0
Chaussures (14,1)	0,3	25	»	0,4	25	»	0,6	25	0,1
Industrie métallurgique (05,3, 17 et 30, 18 et 19)	210,1	1	25,6	247,7	1	28,0	246,7	1	25,5
Fers et minerais	13,4	»	1,6	14,7	»	1,6	14,9	»	1,5
Aciers (produits bruts et demi-finis)	112,0	»	13,7	144,1	»	16,3	146,4	»	15,2
Métaux non ferreux (minerais, produits bruts et demi-finis)	8,1	»	1,0	16,5	»	1,9	15,3	»	1,6
Ouvrages en métaux	17,5	»	2,1	16,5	»	1,9	16,6	»	1,7
Machines et appareils	59,1	»	7,2	55,9	»	6,3	53,5	»	5,5
Industrie électrique (machines et matériel) (20)	16,8	9	2,0	16,7	10	1,9	23,8	10	2,5
Matériel de transport (21)	48,6	5	6,0	48,1	5	5,4	66,2	4	6,8
Chemins de fer	11,0	»	1,4	8,5	»	1,0	10,1	»	1,0
Automobiles, tracteurs et cycles	33,3	»	4,1	33,7	»	3,8	39,8	»	4,1
Navigation maritime et fluviale	3,9	»	0,5	3,7	»	0,4	13,5	»	1,4
Navigation aérienne	0,4	»	»	2,2	»	0,2	2,8	»	0,3
Industrie céramique (15,2)	3,9	18	0,5	3,3	19	0,4	4,0	20	0,4
Industrie du verre (15,3)	6,0	15	0,7	5,8	15	0,7	6,5	17	0,7
Autres produits industriels	115,9	»	14,2	122,5	»	13,8	92,8	»	9,6
Total général des exportations à destination des pays étrangers	818,0		100	886,1		100	965,7		100

Source: Statistique mensuelle de commerce extérieur (direction des douanes).

a) Produits agricoles.

On constate en 1954 une augmentation du pourcentage des exportations agricoles dans le total des exportations: il atteint 14,6 p. 100 (pourcentage comparable à celui de 1938) après être tombé à 10,2 p. 100 en 1953.

Ce développement des exportations porte principalement sur:

Les céréales qui entre 1952 et 1954 passent de 8 à 35,3 milliards;

Le sucre qui entre 1952 et 1954 passe de 2,1 à 7,4 milliards;

La viande qui entre 1952 et 1954 passe de 5,6 à 10,4 milliard; et à moindre degré sur:

Les animaux vivants qui entre 1952 et 1954 passent de 1,4 à 3,6 milliards;

Les semences, plantes et produits horticoles qui entre 1952 et 1954 passent de 3,2 à 5,7 milliards;

Les fruits et légumes qui entre 1952 et 1954 passent de 12,7 à 16,1 milliards.

Par contre, dans le domaine des boissons et des produits laitiers, la situation paraît inchangée, bien que, au cours du 4e trimestre 1954, on ait enregistré une légère augmentation de ce dernier poste.

b) Produits industriels.

Sont en progrès les exportations suivantes:

Le matériel de transport et plus particulièrement la construction qui passe de 3,9 à 13,5 milliards;

L'industrie électrique qui passe de 16,8 à 23,8 milliards;

L'industrie textile qui passe de 106,2 à 147,3 milliards;

Le bois qui passe de 17,3 à 24,6 milliards;

Les métaux non ferreux qui passent de 8 à 15,3 milliards;

La sidérurgie et la première transformation des métaux, et à moindre degré:

L'industrie chimique qui passe de 66,8 à 82,8 milliards;

Les combustibles minéraux solides et les papiers qui passent de 27,3 à 38,6 milliards.

Par contre, l'exportation des produits pétroliers est en nette régression: 45,3 contre 62,8 milliards.

2° *Importations.*

a) Produits agricoles.

La première constatation qui s'impose est la réduction du volume de nos importations agricoles, qui ne s'élèvent plus en 1954 qu'à 149,3 milliards contre 183,2 en 1952, en même temps que les pourcentages dans l'ensemble de nos importations tombaient de 14,9 à 13,4 p. 100.

Les diminutions les plus importantes concernent les postes suivants:

Céréales, 8,2 milliards au lieu de 48,6.

Sucres, 2,9 milliards au lieu de 10,4.

Produits laitiers, 7,5 milliards au lieu de 15,5.

Se sont au contraire développées les importations suivantes:

Fruits et légumes, 28,9 milliards au lieu de 24,8.

Tabacs, 10,6 milliards au lieu de 8,9.

Café, cacao, thé et épices, 36,9 milliards au lieu de 29,2.

Poissons, 5,4 milliards au lieu de 3,7.

b) Produits industriels.

Les changements intervenus depuis 1952 dans la situation de nos importations de produits industriels se caractérisent principalement par:

L'augmentation des importations de produits chimiques, de cuirs et peaux, de laine, de fer et acier, du poste machines et appareils de l'industrie métallurgique, et de la navigation aérienne:

	1952 — Milliards.	1954 — Milliards.
Produits chimiques	46,5	53,9
Cuirs et peaux	22,4	26
Laine	68,6	95,4
Fer et acier	11	23,5
Machines et appareils	84,4	91,3
Navigation aérienne	2,1	7

La stabilité des importations suivantes:

Produits pétroliers	205,1	185,6
Industrie textile	201,1	215,9
Industrie métallurgique	182,5	174,1

La réduction des importations suivantes:

Combustibles minéraux solides	118	87,9
Caoutchouc	31,5	23,8
Bois	23	14,2
Pâtes, papiers	51,6	42
Métaux non ferreux	81,7	53
Construction navale	13,7	7

TABLEAU N° 15

Pays étrangers. — Commerce spécial (or industriel inclus).

(Valeurs en milliards de francs.)

IMPORTATIONS	1952			1953			1954		
		Rang.	P. 100		Rang.	P. 100		Rang.	P. 100
Produits de l'agriculture (01 à 04)	183,2		14,9	162,8		14,9	149,3		13,4
Viandes (y compris les conserves (01,2 et 04,11 à 14)	7,9	19	0,6	5,0	21	0,5	8,2	16	0,7
Poissons, crustacés, etc. (y compris les conserves 01,3 et 04,15 à 17)	3,7	21	0,3	4,4	22	0,4	5,4	20	0,5
Produits laitiers et œufs (01,4)	15,5	15	1,3	15,3	14	1,4	7,5	18	0,7
Fruits et légumes (y compris les conserves) et pommes de terre (02,2, 3 et 04,5)	24,8	11	2,0	30,4	9	2,8	28,9	9	2,6
Café, cacao, thé et épices (02,4 et 04,3)	29,2	10	2,4	35,8	7	3,3	36,9	7	3,3
Céréales, produits de minoterie et préparations à base de céréales (02,5 et 04,4)	48,6	6	4,0	17,9	13	1,6	8,2	16	0,7
Graines et fruits oléagineux (02,71)	10,5	16	0,9	12,6	16	1,2	14,5	13	1,3
Corps gras (graisses et huiles) (03)	6,5	20	0,5	5,5	20	0,5	7,5	18	0,7
Sucres et sucreries (04,2)	10,4	17	0,8	9,1	17	0,8	2,9	22	0,2
Boissons (04,7)	1,5	24	0,1	1,9	24	0,2	2,0	24	0,2
Résidus et déchets des industries alimentaires (04,8)	3,5	22	0,3	5,9	19	0,5	4,0	21	0,4
Tabacs (04,9)	8,9	18	0,7	7,0	18	0,6	10,6	15	1,0
Autres produits	12,2	»	1,0	12,0	»	1,1	12,7	»	»

IMPORTATIONS	1952			1953			1954		
		Rang.	P. 100		Rang.	P. 100		Rang.	P. 100
Produits de l'industrie (05 à 27)	1.048,3	»	85,1	929,4	»	85,1	961,5	»	86,6
Combustibles, minéraux solides et produits de leur distillation (05,4)	118,0	4	9,6	84,1	4	7,7	87,9	4	7,9
Produits pétroliers (05,6)	205,1	1	16,7	174,9	2	16,0	185,6	2	16,7
Industries chimiques et parachimiques (06, 07 et 08,1)	46,5	7	3,8	43,1	5	3,9	53,9	5	4,9
Caoutchouc et ouvrages (08,3)	31,5	8	2,6	22,2	11	2,0	23,8	11	2,1
Cuirs, peaux, pelleteries et ouvrages (sauf les chaussures) (0,9)	22,4	13	1,8	26,8	10	2,5	26,0	10	2,3
Bois et ouvrages (10)	23,0	12	1,9	14,0	15	1,3	14,2	14	1,3
Pâtes, papiers et leurs applications (11)	51,6	5	4,2	33,1	8	3,0	42,0	6	3,8
Industrie textile (12 et 13)	201,1	2	15,3	203,6	1	18,6	215,9	1	19,5
Coton { Matières premières	86,3	»	7,0	75,6	»	6,9	86,8	»	7,9
Coton { Filés et tissus	9,9	»	0,8	3,6	»	0,3	3,4	»	0,3
Laine { Matières premières	68,6	»	5,6	93,0	»	8,5	95,4	»	8,6
Laine { Filés et tissus	1,9	»	0,2	2,0	»	0,2	2,9	»	0,2
Soie (matières premières, filés et tissus)	3,4	»	0,3	5,5	»	0,5	4,3	»	0,4
Textiles artificiels (matières premières, filés et tissus)	3,6	»	0,3	4,8	»	0,4	3,3	»	0,3
Autres textiles (matières premières, filés et tissus)	21,5	»	1,7	14,2	»	1,3	13,8	»	1,2
Vêtements, accessoires et bonneterie	2,0	»	0,1	1,8	»	0,2	1,7	»	0,2
Sous-vêtements, autres produits textiles	3,9	»	0,3	3,1	»	0,3	4,3	»	0,4
Chaussures (14,1)	1,2	25	0,1	1,1	26	0,1	1,0	26	0,1
Industrie métallurgique (05,3, 17 et 30, 18 et 19)	182,5	3	14,8	151,4	3	13,9	174,4	3	15,7
Fers et aciers (minerais, produits bruts et demi-finis)	11,0	»	0,9	14,2	»	1,3	23,5	»	2,1
Métaux non ferreux (minerais, produits bruts et demi-finis)	81,7	»	6,6	41,2	»	3,8	53,0	»	4,8
Ouvrages en métaux	5,4	»	0,4	5,3	»	0,5	6,6	»	0,6
Machines et appareils	84,4	»	6,9	90,7	»	8,3	91,3	»	8,2
Industrie électrique (machines et matériel) (20)	17,6	14	1,4	18,2	12	1,7	19,1	12	1,7
Matériel de transport (21)	31,4	9	2,5	41,4	6	3,8	29,3	8	2,6
Chemins de fer	0,5	»	»	0,6	»	»	0,6	»	0,1
Automobiles, tracteurs et cycles	15,1	»	1,2	15,4	»	1,4	14,7	»	1,3
Navigation maritime et fluviale	13,7	»	1,1	10,5	»	1,0	7,0	»	0,6
Navigation aérienne	2,1	»	0,2	14,9	»	1,4	7,0	»	0,6
Industrie céramique (15,2)	3,2	23	0,3	3,2	23	0,3	2,8	23	0,3
Industrie du verre (15,3)	1,1	26	0,1	1,2	25	0,1	1,8	25	0,2
Autres produits industriels	112,1	»	9,0	111,1	»	10,2	83,8	»	7,5
Total général des importations en provenance des pays étrangers	1.231,5		100	1.092,2	»	100	1.110,8	»	100

IV. — La balance des payements courants.

Le tableau suivant résume l'évolution de la balance des payements courants de la zone franc avec l'étranger entre 1937 et le 1er septembre 1954 :

TABLEAU N° 16

Evolution de la balance des payements.

(En millions de dollars monnaie de compte.)

	1937 (1)	1938 (1)	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952 (2)	1953 1er sem.	1953 2e sem.	1953 (2)	1954 1er sem.
Exportations (France métropolitaine)	670	640	42	453	1.046	1.082	1.567	1.880	2.496	2.024	1.050	1.105	2.155	1.207
Importations (France métropolitaine)	1.130	870	897	1.980	2.492	2.510	2.035	1.958	3.267	2.643	1.289	1.205	2.494	1.318
Déficit commercial de la France métropolitaine	— 460	— 230	— 855	— 1.527	— 1.452	— 1.428	— 468	— 78	— 771	— 619	— 239	— 100	— 339	— 111
Solde des éléments non commerciaux (y compris le fret)	+ 186	+ 207	— 260	— 226	— 61	— 101	— 71	— 37	— 195	+ 28	+ 20	+ 202	+ 222	+ 174
Déficit des P. O. M.	— 50	— 60	— 371	— 296	— 163	— 208	— 167	— 123	— 88	— 68	— 57	— 46	— 103	+ 14
Solde des payements courants.	— 330	— 83	— 1.486	— 2.049	— 1.676	— 1.737	— 706	— 238	— 1.058	— 659	— 276	+ 56	— 220	+ 77

(1) Les chiffres des balances des payements pour les années 1937 et 1938 sont donnés sous toutes réserves en raison du caractère incomplet et approximatif des statistiques recueillies jusqu'en 1939.

(2) A partir de l'année 1952, la rubrique « Déficit des P. O. M. » ne représente plus que le solde des payements courants des pays d'outre-mer. Les sommes inscrites pour les années antérieures comprenaient en outre le solde des opérations en capital qui ne pouvait être ventilé mais restait d'un ordre de grandeur insignifiant.

Source : Office des changes.

Le phénomène le plus remarquable est l'équilibre de nos payements courants qui, pour la première fois depuis la Libération, présentent un solde créditeur (77 millions de dollars au 1er semestre 1954), alors qu'en 1953 leur déficit s'était élevé à 220 millions de dollars.

Cette amélioration est due principalement à l'augmentation de nos exportations. Par ailleurs, les recettes du tourisme ont augmenté de près de moitié, tandis que les dépenses des Français à l'étranger diminuaient du quart. La balance tourisme débitrice de 5 millions de dollars pendant le 1er trimestre 1953 est ainsi devenue créditrice de 35 millions de dollars.

Les rentrées de devises dues au fret ont peu varié et restent inférieures de moitié à nos dépenses de transport (66 millions de dollars contre 119).

Enfin, les recettes militaires de caractère exceptionnel (armée américaine en France, contrats « off shore », dépenses d'infrastructure) se sont accrues de près de 100 millions de dollars par rapport à celles du 1er semestre 1953.

Les opérations en capital n'ont malheureusement pas évolué de façon aussi favorable que les payements courants. Leur déficit a doublé en une seule année, passant de 50 millions de dollars pendant le 1er semestre 1953 à près de 110 millions pendant la période correspondante de 1954, en raison des remboursements anticipés d'emprunts étrangers décidés par le Gouvernement.

Finalement, le déficit général de la balance des payements s'établit à 31 millions de dollars. Il a pu être finalement couvert grâce à l'aide américaine qui s'est maintenue à peu près au même niveau qu'en 1953 (212 millions de dollars en 6 mois). Cette aide a même permis d'accroître de 181 millions de dollars nos avoirs en or et en devises qui avaient diminué de 106 millions de dollars pendant le 1er semestre en 1953.

SECTION II

L'EVOLUTION DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES

Les améliorations obtenues au cours de ces derniers mois l'ont été grâce à deux séries d'interventions gouvernementales, l'une visant les importations, l'autre les exportations.

I. — Mesures visant les importations.

A l'importation, pour la plupart des produits libérés, la libération a été obtenue grâce à l'établissement d'une taxe de transfert variant suivant le produit entre 15 et 11 p. 100. A la suite des négociations poursuivies au G. A. T. T., il a été décidé pour les anciennes libérations, de réduire le taux à 11 et 7 p. 100, les libérations plus récentes étant maintenues aux deux taux primitifs.

II. — Mesures d'aide à l'exportation.

Par ailleurs, les exportations ont été favorisées par une aide également variable suivant les produits sous le nom de remboursement des charges sociales et fiscales, aide qui se monte, suivant les cas, entre 11 et 15 p. 100.

A. — Principe de l'aide a l'exportation

Le principe de l'aide à l'exportation (remboursement des charges sociales et fiscales) se trouve posé par l'article 19 du décret du 6 octobre 1950 pris en application de l'article 30 de la loi du 8 août 1950.

Ce principe a été analysé dans un rapport antérieur (*Journal officiel* des avis et rapports du Conseil économique en date du 14 février 1953, page 209) présenté par M. Byé, au nom du Conseil économique.

Depuis 1950 de nombreux textes sont intervenus, soit pour faire varier la nature des exportations bénéficiaires de cette aide, soit pour modifier l'importance de celle-ci et les formalités à accomplir.

B. — Champ d'application

Le bénéfice de l'aide à l'exportation est accordé par l'application combinée de quatre principes visant la nature de l'exportation, le marché destinataire, la marchandise exportée et la qualité de l'exportateur.

1° *Exportations bénéficiaires.*

Seules bénéficient de l'aide deux sortes d'exportations:

Les exportations en simple sortie;

Les réexportations en suite d'admission temporaire après transformation.

Par conséquent, se trouvent exclues:

Les exportations de marchandises placées en dépôt de douane;

Les réexportations d'entrepôt;

Les réexportations en suite de transit;

Les réexportations en suite d'admission temporaire sans transformation.

2° *Marchés destinataires.*

Les exportations et les réexportations bénéficiaires doivent être réalisées à destination des marchés étrangers. Actuellement et depuis l'arrêté du 16 octobre 1953, aucun marché étranger ne fait exception.

3° *Marchandises bénéficiaires.*

La direction générale des prix et des enquêtes économiques établit une liste des marchandises bénéficiaires de l'aide à l'exportation. Elle précise dans chaque cas la nature du remboursement pour les diverses catégories de produits.

4° *Exportateurs bénéficiaires.*

L'industriel, qui est juridiquement le dernier propriétaire de la marchandise en France (à l'exclusion de l'intermédiaire de commerce) bénéficie de l'aide à l'exportation. Il doit, à due concurrence de celle-ci, baisser effectivement son prix de vente au profit de l'acheteur étranger.

Si l'exportation est réalisée par l'intermédiaire d'un groupement agréé qui agit comme négociant exportateur, les adhérents peuvent être bénéficiaires de l'aide.

C. — Modalités de l'aide

L'aide est calculée en fonction de deux bases: l'une réelle, l'autre fictive.

La base réelle est constituée par les charges sociales et fiscales assises sur les salaires, c'est-à-dire: la sécurité sociale, les allocations familiales, l'assurance contre les accidents et le versement forfaitaire de 5 p. 100 sur les salaires.

La base fictive s'asseoit sur les taxes sur le chiffre d'affaires: taxe à la production et taxe sur les transactions. Or, ces taxes ne sont jamais perçues à l'exportation, d'où le caractère fictif de cette base. Par analogie et pour les produits qui ne subissent ensemble ou jamais ni la taxe à la production ni la taxe sur les transactions mais d'autres taxes, l'aide est calculée de façon forfaitaire, par rapport à la valeur, au volume ou au poids du produit.

Par la combinaison de ces bases de calcul, cinq catégories de produits existent actuellement.

Dans la première catégorie, citée pour mémoire, figure tout ce qui est par principe exclu du bénéfice de toute aide.

La seconde catégorie comprend les produits qui bénéficient seulement du remboursement des charges sociales et fiscales assises sur les salaires. Il s'agit de rembourser intégralement les charges frappant, chez le dernier propriétaire ses produits à exporter.

Un remboursement complémentaire de ces charges est envisagé pour ceux de ces produits qui auraient fait, pour le compte de leur propriétaire, l'objet de travaux à façon hors de l'entreprise bénéficiaire de l'aide. Le montant des travaux à façon est déterminé par le montant des factures, c'est-à-dire les frais de façon proprement dite et la valeur du matériel incorporé par les façonniers. Dans un tel cas, l'exportateur peut choisir entre deux méthodes:

Soit calculer forfaitairement lui-même ce remboursement complémentaire, en affectant le prix des travaux à façon payés par lui, du rapport existant entre le montant du remboursement principal auquel il a droit et son chiffre d'affaires global;

Soit faire effectuer ce calcul par l'intermédiaire d'un groupement professionnel spécialement habilité à cet effet par l'administration, d'après les charges effectivement payées par le façonnier.

La troisième catégorie est composée par des marchandises qui, en plus du remboursement intégral des charges sociales et fiscales assises sur les salaires, ouvrent droit forfaitairement à un payement équivalent à une fraction des taxes sur

le chiffre d'affaires, si celles-ci étaient payables à l'exportation. Selon les marchandises ce payement atteint soit 5,45 p. 100, soit 8,72 p. 100 du montant de la facture des produits exportés, c'est-à-dire du total de la somme due par l'acheteur étranger.

Précisons que, pour cette troisième catégorie, le remboursement intégral des charges et le payement forfaitaire s'ajoutent et qu'ils sont à encaisser l'un et l'autre par le bénéficiaire.

La quatrième catégorie groupe les vins, viandes et produits à base de viande qui bénéficient aussi d'un payement forfaitaire en plus du remboursement des charges sociales et fiscales assises sur les salaires.

Ce payement forfaitaire est de:

3,16 francs par litre de vin;

16,66 francs par kilogramme net de viande incorporée dans le produit exporté.

La méthode de calcul varie selon que l'entreprise négocie, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation:

Soit exclusivement ces produits;

Soit en plus de ces produits, des marchandises soumises au régime des taxes sur le chiffre d'affaires.

Enfin, certains produits agricoles forment la cinquième catégorie. Pour ces produits, seules les exportations en simple sortie ouvrent droit à un payement forfaitaire de 3 p. 100 du montant de la facture.

L'emploi de ces deux procédés (institution d'une taxe de compensation et aide à l'exportation) se trouve actuellement menacé par les dernières décisions prises dans le texte modifié du G. A. T. T. et surtout par celles qui risquent d'être prises dans un proche avenir.

III. — L'évolution du G. A. T. T. et les résultats de la conférence de Genève.

Résumons ici l'évolution du G. A. T. T. en examinant successivement:

Ce qui existait avant la conférence de Genève;

Les résultats de ces travaux.

A. — Ce qui existait avant la conférence de Genève

Le G. A. T. T. (General Agreement on Tarifs and Trade) était le résultat des tentatives faites dès 1947 pour créer une organisation internationale du commerce. Au moment où avaient été mises en place une série d'autres institutions spécialisées dans le cadre de l'O. N. U., on avait songé à remédier à l'anarchie qui avait caractérisé les relations commerciales internationales avant la guerre, et à établir un code de pratiques légitimes reconnues et acceptées par tous. Le résultat de ces travaux avait été la charte de la Havane, véritable monument de règles commerciales dont il est rapidement apparu qu'elles seraient difficilement acceptées à l'époque par l'opinion publique des divers pays. Dès lors, au lieu de tenter de convaincre les parlements, on accepta de faire une première expérience provisoire de certaines de ces règles de politique commerciale et de faire fonctionner une juridiction internationale en cas d'infraction ou de différend. Dans le cadre des parties contractantes au G. A. T. T., certaines des règles de politique commerciale prévues dans la charte ont été acceptées par les pays adhérents, les problèmes non couverts par les parties incluses devant être interprétés en s'inspirant des principes de la charte. Il s'agissait, non plus d'un traité, mais d'un simple arrangement commercial, limité, n'imposant aux signataires ni d'amender leur législation, ni de promulguer des lois nouvelles pour les soumettre aux principes de l'accord, mais simplement de ne pas adopter de nouvelles mesures contraires aux règles de l'accord. Autrement dit, c'était un club constitué entre les divers exécutifs gouvernementaux, sur la base d'un gentlemen's agreement, qui n'engageait pas leurs responsabilités devant la plupart des parlements. Chose curieuse, cette institution internationale non créée est une de celles qui a le mieux fonctionné. Le nombre des parties contractantes est rapidement passé de dix-huit à trente-quatre pays, couvrant près de 80 p. 100 des échanges commerciaux mondiaux. Des abaissements progressifs de tarifs ont été réalisés et, pendant sept ans, la stabilité de ces tarifs a été maintenue. Lorsque des adaptations ou des corrections ont été nécessaires, l'autorisation des parties contractantes a été demandée et une jurisprudence internationale s'est peu à peu élaborée. Par contre, la G. A. T. T. a été moins heureux en matière de restrictions quantitatives. Celles-ci, condamnées en principe, ne se sont pas moins généralisées. Des consultations annuelles ont certes eu lieu, tant au sujet du maintien des restrictions quantitatives à caractère discriminatoire, que de l'introduction de nouvelles restrictions, mais le nombre de celles-ci s'est maintenu et même parfois accru et l'on peut se demander si elles ne se sont pas généralisées dans la mesure même où les tarifs étant stabilisés, les gouvernements ont cherché d'autres moyens de protéger leurs industries ou d'assurer l'équilibre de leur balance des payements. Néanmoins, les guerres de tarifs qui existaient avant la guerre ont été éliminées, et le principe a été établi que toutes les questions de politique commerciale devaient faire l'objet de négociations multilatérales, de discussions au sein du G. A. T. T., discussions menées par la méthode des groupes de travail et inspirées du désir, de la part de chacun, de comprendre les difficultés des autres et de les aider à trouver une solution à leurs problèmes, par des méthodes gênant le moins possible les autres parties contractantes.

B. — La réforme de Genève

Dès 1954, il était néanmoins apparu que les méthodes purement empiriques, utilisées depuis sept ans, devaient être dépassées. L'expérience avait permis de dégager quelques règles communes. Le moment était venu d'officialiser l'organisation et de prendre des engagements durables. Le texte du G. A. T. T. s'était, dans l'ensemble, révélé assez souple, mais certains articles avaient besoin d'être revus, au moins dans leur rédaction, d'autres adaptés aux circonstances nouvelles; enfin, certains désiraient renforcer ces règles en les rendant plus strictes, alors que d'autres, au contraire, éprouvaient le besoin, pour leur usage propre, d'en obtenir l'assouplissement. Les négociations qui se sont poursuivies à Genève pendant quatre mois ont donc été difficiles, et l'on a vu s'y reproduire les mêmes oppositions d'intérêt que l'on avait déjà connues au moment des négociations de la Havane. On a finalement abouti à des modifications peu sensibles, plus de procédure que de fond, qui constituent néanmoins un progrès et créent un instrument qui aidera à la solution des problèmes qui se poseront demain.

En fait, cinq catégories de modifications ont été introduites:

1° C'est d'abord la création de l'organisation internationale du commerce qui avait déjà été envisagée lors des négociations de la Havane. Ceci n'est pas une grande transformation puisque, en fait, depuis sept ans, le G. A. T. T. avait fonctionné avec un secrétariat léger mais extrêmement efficace. On passe, cette fois, du provisoire au définitif, des contacts purement techniques ou économiques à une collaboration réelle et permanente, les Etats acceptant désormais de s'engager sur une plus longue période et de ratifier des règles qui aboutissent à la création d'une nouvelle institution spécialisée dans le cadre de l'O. N. U. Il est probable que cela permettra un léger renforcement de l'appareil administratif, permettant à celui-ci d'être plus efficace et de préparer, dans l'intervalle des sessions, d'une façon plus complète, les travaux de la conférence;

2° En matière tarifaire, la stabilité des tarifs a été maintenue. L'accord arrivait à expiration au cours de l'année 1955. L'ensemble des concessions accordées ont été prorogées jusqu'à la fin 1957. En même temps, deux principes ont été posés:

a) La prorogation des concessions tarifaires sera automatique tous les trois ans, avec la possibilité chaque fois de procéder à des rajustements, moyennant compensations. Le pays désireux de relever un droit négociera avec ses partenaires en leur offrant, sur d'autres produits, des réductions compensatoires. Si l'accord ne se fait pas, les autres procéderont à des retraits de concession équivalents à l'égard du premier pays;

b) Pendant la période triennale où l'ensemble des tarifs sont bloqués, des rajustements exceptionnels pourront être autorisés, au cas où l'insuffisance d'un tarif crée dans un pays, pour un produit déterminé, des difficultés sérieuses. Mais il faudra ici l'accord préalable des parties contractantes à la suite d'une procédure extrêmement stricte;

c) L'idée réapparaît de compléter la stabilisation actuelle des tarifs par une nouvelle tentative d'abaissement. Mais l'ancienne méthode de négociation, celle du *do ut des*, est maintenant dépassée. On s'en est rendu compte dès la conférence de Torquay où les pays à faibles tarifs se sont trouvés dans l'impossibilité d'obtenir des concessions suffisantes de la part des contrées à tarifs élevés parce qu'ils n'avaient point de contre-partie assez importante à leur offrir. C'est à ce moment que la délégation française avait proposé de sortir des difficultés par l'introduction d'une méthode toute nouvelle de négociation, celle d'une réduction automatique des tarifs de 10 p. 100 par an pendant trois ans, cela par grandes catégories industrielles et agricoles, chacun restant libre d'aménager ses

tarifs au sein de chaque catégorie, pourvu que la moyenne fut réduite dans chacune des catégories considérées. Ce projet, accueilli avec quelque scepticisme au début, a été ensuite très soigneusement élaboré. Aux Etats-Unis, la commission Randall en a accepté certains éléments. Si la loi Cooper est adoptée par le Sénat, le Président américain aura la possibilité de réduire les tarifs exceptionnellement élevés de plus de 50 p. 100 et de négocier des abaissements nouveaux, dans la limite d'une moyenne par catégorie de 5 p. 100 par an. Il est probable que la prochaine réunion de la nouvelle organisation internationale du commerce, en octobre prochain, permettra d'ouvrir des négociations dans ce sens;

3° Un problème spécial était posé par les pays sous-développés. Déjà, dans la négociation de la charte de la Havane, ils avaient demandé et obtenu sur plusieurs points un statut particulier. Au cours des sept ans qui viennent de s'écouler, ce sont eux qui ont demandé, le plus souvent obtenu, la plupart des exemptions et exceptions aux règles générales du G. A. T. T. C'est qu'en effet leur situation est particulièrement difficile. La plupart des pays sous-développés ont des exportations peu nombreuses, concentrées sur quelques produits de base agricoles ou industriels. Dans les circonstances présentes, ces produits sont soumis à de très fortes variations de prix qui rendent extrêmement difficile l'évaluation à l'avance des ressources disponibles étrangères et, par conséquent, l'élaboration de plans précis de développement économique. Par ailleurs, ces pays ont un besoin désespéré d'investissements étrangers et, comme ceux-ci doivent, au point de départ servir à des investissements de base, à l'amélioration de leur productivité agricole ou au développement d'industries locales, permettant le relèvement du niveau de vie de la population, ils suscitent difficilement l'intérêt des capitaux privés étrangers. Alors qu'au XIXe siècle, la Grande-Bretagne avait investi chaque année 8 p. 100 de son revenu national, dans les pays sous-développés de l'époque, et ce, en réalisant ses placements par l'intermédiaire du marché financier, les grands pays industriels modernes n'ont pas été capables, au cours des deux dernières années, d'investir à l'étranger plus de 2 ou 3 p. 100 de leur revenu national, et cela a pris surtout la forme d'investissements directs par des entreprises intéressées à quelques types de production, sans passer par l'intermédiaire d'un marché financier international. Sans doute, prend-on maintenant conscience du devoir commun des pays industrialisés vis-à-vis des sous-développés. L'assistance technique jette les fondements d'une action qu'il y aurait intérêt à poursuivre et à accroître massivement dans les délais les plus brefs. En attendant, les pays sous-développés sont contraints de faire un grand effort d'investissements internes, et ceci implique de leur part une série de mesures, comportant des aides à des industries nouvelles, et une protection de ces entreprises par des procédés souvent condamnés par l'organisation internationale, mais indispensables pendant une première période transitoire.

Deux attitudes étaient alors possibles: ou maintenir les règles du G. A. T. T. telles qu'elles avaient été dans le passé et même chercher à les assouplir dans la mesure du possible. On se serait efforcé d'avoir alors l'adhésion à l'organisation du commerce du plus grand nombre de pays possible, en n'imposant à chaque membre du club qu'un nombre limité de règles. En même temps, dans un cadre régional comme l'O. E. C. E. ou l'Union atlantique, les pays plus évolués auraient constitué entre eux un club régional, par lequel ils se seraient soumis à des règles plus strictes et à une discipline plus rigoureuse. Cette solution a été rejetée. On a finalement préféré renforcer sur quelques points pour tout le monde, les règles de la charte, mais en introduisant des exceptions pour des pays, nombreux, mais dont l'importance reste minime dans l'ensemble du commerce international, pays à qui l'on veut donner l'habitude de la présence dans l'organisation et de la participation permanente à des négociations internationales. En fait, les règles anciennes ont été peu modifiées; mais, pour les pays sous-développés, il leur est permis, lorsque des mesures de restriction apparaissent indispensables pour protéger, pendant une période de démarrage, une nouvelle production, de demander une exemption à l'organisation internationale, exemption qui sera accordée si la demande apparaît justifiée par des raisons économiques valables. On admet même le cas où un pays pressé introduit ces mesures sans approbation préalable de l'organisation, mais en s'exposant alors à des mesures de rétorsion discriminatoire de la part des pays lésés par son initiative. Ce *modus vivendi* a été accepté par les pays sous-développés qui trouvent ainsi la possibilité, par la collaboration internationale, de discuter devant tous de leurs problèmes particuliers, et de trouver au besoin une protection pour les défendre contre des exigences que des pays plus forts pourraient faire valoir à leur encontre au cours de négociations purement bilatérales;

4° De nombreuses discussions ont eu lieu au sujet des règles de concurrence loyale et, en particulier, des subventions à l'exportation. Il s'agit ici non du remboursement de l'impôt indirect qui est accepté par tous, mais des éléments supplémentaires permettant à un gouvernement, sous une forme détournée, d'accorder des avantages à ses exportateurs et de les faire bénéficier d'un véritable dumping. Avant la guerre, s'était livrée à ce sujet, entre les divers pays, une lutte continuelle qui n'avait pas peu contribué à désorganiser le commerce international. En 1947, lors de la création du G. A. T. T., on n'avait pas osé aller plus loin, l'article 16 se bornant à faire connaître les subventions accordées avec obligation de consultation, lorsque celles-ci apparaissent gênantes pour des tiers. Au cours des négociations de cet automne, certains pays auraient voulu aboutir à une ferme condamnation de toutes les formes de subventions aux exportations. Mais on s'est heurté ici à une difficulté considérable provenant de la situation particulière dans laquelle se trouvent les Etats-Unis, par suite de leur système de stabilisation des prix des marchés agricoles. La politique de soutien des prix agricoles américains aboutit en effet à l'usage de restrictions quantitatives à l'importation de produits agricoles et surtout à la vente à perte à l'étranger, vente qui pourrait risquer de détruire l'équilibre des marchés agricoles et pèse dès maintenant lourdement sur les prix internationaux de certains produits. Cependant, le système ayant été introduit par une loi, tant que celle-ci n'est pas modifiée, il est impossible au gouvernement américain de prendre des engagements internationaux contraires à sa législation. Il n'a donc pas été possible d'aboutir à un texte condamnant les subventions à l'exportation des produits agricoles, et l'on s'est contenté de dire que l'utilisation de ces pratiques ne devait pas amener un pays à prendre plus que sa juste part de la vente de ses produits sur le marché international.

Mais il était alors extrêmement difficile, pour les subventions à l'exportation industrielle, d'imposer aux autres pays des règles plus strictes que celles imposées aux Etats-Unis. On est donc arrivé pour l'instant à une cote mal taillée.

a) Le *statu quo* en matière de subventions aux exportations est maintenu jusqu'en 1957, ce qui favorise, dans une certaine mesure, les pays qui ont aujourd'hui le plus recours à cette méthode. Après 1957, si un accord n'est pas réalisé pour l'élimination ou la réglementation de ces procédures, chacun sera libre d'agir comme il l'entendra et l'on pense que la menace du renouvellement de l'anarchie d'avant guerre suffira pour amener d'ici là les pays à la conclusion d'un accord;

b) Si les subventions existantes aboutissent à créer dans un pays un dommage grave pour son économie, ledit pays pourra en annuler l'effet par l'établissement d'un droit compensateur à l'égard du pays qui procède à de telles subventions;

c) Si un dommage grave est causé à l'économie, non pas du pays importateur mais d'un pays tiers exportant sur son marché (par exemple, l'Australie exportant sur le marché britannique), les deux intéressés pourront demander à l'Organisation de décider des mesures compensatoires, en vue de protéger l'intérêt du pays tiers, l'Organisation ne pouvant pas refuser si les conditions requises sont réunies.

Ces mesures constituent un compromis peu satisfaisant, mais le seul possible dans les circonstances actuelles. Il établit une compétence de l'Organisation internationale qui aura dans chaque cas à examiner si l'action d'un pays aboutit à créer chez un autre des dommages graves. Cet examen pourra peut-être aboutir à une distinction entre les mesures qui corrigent des distorsions existant dans le commerce international et celles dont l'effet est au contraire d'introduire des distorsions nouvelles contre lesquelles des mesures de protection s'imposent. Il faut prévoir, dans les prochaines réunions de l'organisation du commerce, de longues discussions sur cette question et des conflits certains, qui deviendront importants surtout le jour où certains pays seront revenus à la convertibilité monétaire;

d) Mais le plus gros problème était celui qui n'avait pu être résolu au cours des sept dernières années: celui des restrictions quantitatives. Une distinction devait être faite ici entre les restrictions quantitatives utilisées à titre de protection, surtout pour les produits agricoles, par les pays qui n'ont plus de difficultés de balance des payements, et les restrictions utilisées comme moyen d'assurer l'équilibre de la balance.

Dans le premier cas, il a été entendu que les restrictions quantitatives devront, dans un délai de cinq ans, être progressivement éliminées par les pays qui n'ont plus de difficultés de balance. Quant à ceux qui connaissent cette difficulté, la situation n'a été, pour l'instant, que légèrement modifiée.

Lors des négociations de la Havane, les restrictions quantitatives étaient condamnées en principe au nom d'*a priori* doctrinaux. En fait, depuis sept ans, l'expérience a montré que les règles restrictives n'ont jamais pu être complètement éliminées. Lorsqu'un pays connaît un déficit de sa balance, il est souvent difficile d'assurer le rééquilibre soit par une pression déflationniste intérieure, soit par une dévaluation de la monnaie, et si des crédits internationaux assez importants ne sont pas mis à sa disposition, l'usage des restrictions quantitatives apparaît inévitable. La volonté est néanmoins nettement apparue à Genève de procéder peu à peu à l'élimination de ces mesures, en concluant des compromis, en considérant qu'au lieu d'appliquer mécaniquement des règles immuables, l'Organisation doit fonctionner comme un pouvoir exécutif, tenant compte des circonstances, accordant des exceptions et poussant progressivement dans le sens désiré par la majorité. Par ailleurs, une transformation est en train de se produire. Alors que jusqu'ici, les Etats-Unis et le Canada étaient à peu près seuls à soutenir la thèse classique d'hostilité aux restrictions quantitatives, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, certains pays du Bénélux inclinent maintenant dans le même sens, et il est certain qu'une majorité se trouverait réunie au G.A.T.T. pour une libération rapide des échanges, le jour où certains des principaux pays européens seraient revenus à la convertibilité monétaire. Les nouvelles règles prévoient qu'à partir d'un moment indéterminé qui coïnciderait en fait avec celui où certaines monnaies seront devenues convertibles, l'Organisation fera passer un examen annuel aux pays maintenant les restrictions, pour voir si elles sont justifiées par des raisons monétaires, ou si elles ne risquent pas de cristalliser des situations temporaires à caractère protectionniste; une majorité des deux tiers sera nécessaire pour autoriser le maintien de ces restrictions. C'est sur ce point que se poursuivront certainement, au cours des prochaines sessions, les discussions les plus vives, mais elles seront liées au problème du retour à la convertibilité et du choix entre une convertibilité et une intégration régionale.

IV. — Dispositions prises dans le cadre de l'O. E. C. E.

Un problème analogue se pose dans le cadre de l'O. E. C. E., d'abord en raison des dispositions prises par cet organisme au début de 1955, puis tout récemment le 10 juin dernier.

Rappelons les dispositions essentielles:

1° L'engagement a été pris par la France, et tenu, de libérer au 1er avril 75 p. 100 de l'ensemble du commerce et un minimum de 60 p. 100 dans chacune des trois grandes catégories: matières premières, produits industriels fabriqués, produits agricoles.

L'O. E. C. E. exprime en même temps l'espoir que, le plus rapidement possible, la taxe de transfert pourra être abolie;

2° Tous les trois mois, chaque pays devra libérer 10 p. 100 des importations qui n'étaient pas libérées le 30 juin 1954.

Ceci s'applique plus à nos partenaires qu'à nous puisque la France, qui était en retard, a fait un gros effort de libération au cours des derniers mois;

3° Toutes les mesures d'aide artificielle à l'exportation devront être éliminées le 31 décembre 1955. La France devra en particulier faire, dès le 30 septembre, un rapport sur les conditions dans lesquelles elle aura commencé à procéder à cette élimination et l'indication des mesures qu'elle considère comme ne constituant pas une aide artificielle. On décidera alors de la date précise où la décision précédente devra s'appliquer à la France;

4° Tous les pays d'Europe devront se fixer comme but pour la fin de l'année une libération à 90 p. 100;

5° De nouvelles négociations devront être engagées, en liaison avec celles de l'O. I. C. ou indépendamment, pour une nouvelle réduction des tarifs, soit par un abaissement automatique, soit par tout autre moyen;

6° Les pays devront poursuivre individuellement leur effort pour réduire peu à peu leurs restrictions quantitatives, non seulement à l'égard des pays européens, mais également à l'égard des Etats-Unis et du Canada. Mais il ne s'agit là que d'une action volontaire ne comportant pour l'ensemble aucune obligation;

7° La liquidation de l'U. E. P. est enfin envisagée ainsi que son remplacement par un fonds monétaire européen; les décisions du 15 juin 1955 comportent renouvellement de celle-ci, pour un an, mais dès le 15 juillet, chacun est libre de se retirer et le 30 juin 1956 le système général prendra fin si des pays représentant 50 p. 100 des quotas le demandent, la décision étant en fait aussi entre les mains de la Grande-Bretagne. Le comité de direction soumettra avant le 15 juillet 1955 un projet de création de fonds européen qui devra maintenir un système multilatéral de règlement, ne pas constituer pour les pays membres une charge trop lourde, être compatible avec une diversité possible des régimes de change; il semble que le système de compensation de l'U. E. P. pourra être maintenu, mais les crédits automatiques seraient remplacés par des crédits conditionnels accordés par le fonds et assortis de recommandations précises; dès maintenant la part de l'automatisme a été réduite, les soldes débiteurs des membres de l'U. E. P. devant à partir du 15 juillet 1955 être réglées à raison de 75 p. 100 au lieu de 50 en or et en devises, ce qui entraîne dès maintenant un accroissement substantiel sur le total des quotas de tous les membres.

Deux conceptions semblent s'opposer dans les négociations actuelles sur la refonte de l'U. E. P.; c'est d'une part la volonté de certains grands pays de s'orienter vers un système de convertibilité universelle, c'est de l'autre la constatation de la nécessité où se trouvent l'ensemble des pays européens de maintenir entre eux une coopération économique étroite et de s'accorder des crédits réciproques afin d'éviter de recourir à des mesures qui réduiraient le volume de leurs échanges réciproques.

A cet effet le code actuel de libération des échanges devra être maintenu et renforcé; ses dispositions seront amendées afin de tenir compte des décisions à prendre par l'O. E. C. E. pour l'établissement d'un fonds européen et d'un système multilatéral de nature à faciliter les règlements entre les pays membres. Dans son application, l'O. E. C. E. considère essentiellement l'incidence des facteurs strictement européens sur la balance des payements des pays membres et tiendra compte de la désirabilité de maintenir la libération intraeuropéenne et les avantages de la réciprocité (art. 18) de la décision du conseil de l'O. E. C. E. du 10 juin 1955.

De toutes façons, l'orientation vers une libération croissante des échanges et l'acheminement vers une certaine forme de convertibilité monétaire est certaine; nous allons être rapidement contraints d'accentuer nos efforts vers cette double direction, d'éliminer progressivement nos taxes de transferts et certaines formes actuelles de l'aide à l'exportation. Il est enfin indispensable d'ici le 30 septembre d'analyser exactement la situation économique française afin d'indiquer ce qui ne nous paraît pas être une aide artificielle, mais correspondre à des moyens légitimes de corriger les distorsions existantes.

SECTION III

LES CHARGES SOCIALES ET FISCALES

Il est certain que les mesures prises jusqu'ici et surtout celles qui nous sont maintenant demandées se heurtent à une vive résistance de certains milieux professionnels; certains tiennent à conserver le *statu quo* et verraient volontiers la France s'enfermer définitivement derrière des barrières élevées, se refuser à tout progrès vers une forme quelconque de convertibilité et retourner au besoin à des accords bilatéraux qui l'assimileraient davantage à des pays pauvres dont la monnaie restera inconvertible, soit aux pays de l'Europe de l'Est. D'autres, tout en reconnaissant le caractère inéluctable de la marche à la libération des échanges, entendent la freiner au maximum, conserver le plus longtemps possible les procédés de défense actuels et se refusent à reconnaître publiquement certaines réalités internationales, par crainte d'affaiblir ainsi leur position défensive. Le groupe des chefs d'entreprise dans une note communiquée au groupe de travail estime que « la France ne devrait être absente d'aucune politique internationale conduisant à la convertibilité. Mais une telle orientation n'est concevable que dans la mesure où auraient été accomplies préalablement sur le plan intérieur les réformes permettant d'éviter que la mise en contact de l'économie française avec les économies étrangères ne conduise à l'effondrement de nos productions ». Ces réticences entendent le plus souvent trouver leur justification dans les disparités des charges sociales et fiscales existant à l'heure actuelle entre la France et les autres pays.

Il semble qu'il y ait à ce sujet quelque confusion entre deux problèmes différents: celui de la disparité existant dans les rapports relatifs des industries les unes par rapport aux autres, celui des disparités existant entre les charges totales pesant sur les entreprises dans les divers pays.

A. — Il s'agit tout d'abord des disparités sociales ou fiscales existant dans les divers pays, entre les diverses industries, et assurant à certaines d'entre elles une supériorité relative, à certaines autres une infériorité comparative. Ces disparités risquent d'assurer une mauvaise orientation des échanges internationaux.

C'est ainsi que, si un pays taxe davantage la main-d'œuvre que les matières premières, il aura tendance à développer les exportations de produits comportant beaucoup de matières premières et peu de main-d'œuvre, ce qui risque de créer une distorsion dans le courant d'échanges. De même, si la répartition des impôts ou des charges varie suivant les industries, l'une d'entre elles risque de se trouver favorisée, une autre, au contraire, défavorisée, ce qui ici encore peut orienter les échanges internationaux dans un sens ne correspondant pas aux conditions normales de la production.

Pour y voir clair, c'est donc une étude industrie par industrie qu'il sera nécessaire de poursuivre et nous ne disposons pas pour l'instant des éléments essentiels en la matière. Nous pouvons cependant faire un certain nombre de constatations:

1° L'industrie textile française se trouve incontestablement placée dans une position relativement défavorable, du fait que la France est le seul pays d'Europe à respecter à peu près les principes de l'égalité de rémunération pour les hommes et les femmes pour un même travail, consacrés cependant par une convention internationale que la France a été le seul pays d'Europe à ratifier et à appliquer. Les autres pays ayant des différences de l'ordre de 25 à 30 p. 100. Les industries comme le textile, qui emploient une grande proportion de main-d'œuvre féminine se trouvent donc défavorisées, et la France est en droit de lier aux progrès ultérieurs de la libération de cette industrie, la signature par les autres pays de la convention internationale relative aux salaires féminins;

2° L'ensemble de l'industrie se trouve dans une situation relativement défavorisée en raison de l'importance de l'agriculture dans l'économie française. D'une façon générale dans tous les pays, la charge fiscale pesant sur l'agriculture est plus faible que celle pesant sur l'industrie. La conséquence est que, relativement, les pays les plus industrialisés ont une charge fiscale plus faible pesant sur l'industrie que les pays moins industrialisés, où la même charge doit être répartie sur un moins grand nombre d'entreprises ou plus exactement un ensemble de ressources plus faible;

3° Un pays prélevant une quantité importante d'impôts sur les biens intermédiaires, comme c'était jadis le cas pour la France avec la taxe à la production, se trouve défavorisé par rapport à des pays faisant peser l'ensemble de la charge sur les seuls biens de consommation.

Cette disparité a été en grande partie corrigée par l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée. D'autres exemples pourraient être recherchés, et votre commission a l'intention de poursuivre ces études dans ce sens et de rechercher dans quelle mesure des accords internationaux pourraient permettre de rapprocher progressivement et d'uniformiser tant les méthodes de perception de l'impôt que les diverses structures internes des salaires d'une industrie à une autre, ainsi que les divers modes de rémunération, en particulier des heures supplémentaires, tout en indiquant, tant que des progrès n'ont pas été réalisés dans ce sens, les mesures correctives qui pourraient être acceptées provisoirement de la part des divers pays.

B. — Mais ces disparités relatives entre les diverses industries d'un même pays restent en réalité très limitées.

L'argument que l'on évoque sans cesse, c'est celui de l'ensemble des charges fiscales et des charges sociales. Le problème se pose alors différemment:

1° Pour les charges fiscales, il apparait bien que le poids total est assez semblable d'un pays à l'autre. Les études de la commission Nathan ont montré que le pourcentage du produit national brut versé en impôt devait atteindre en France 23 p. 100, contre 25,5 en Allemagne, 29,6 en Grande-Bretagne. Encore faut-il ici aussi être extrêmement réservé car ce pourcentage varie suivant la base de calcul adoptée; si l'on prend le total des impôts d'Etat et des collectivités locales ou autonomes, on trouve, pour 1952, que le chiffre par rapport au revenu national, selon que l'on se réfère au revenu national net au coût des facteurs ou au produit brut au prix du marché, varie en France de 41,1 p. 100 à 31,4 p. 100 en Grande-Bretagne de 39,7 p. 100 à 32,6 p. 100, c'est-à-dire toute l'incertitude de telles comparaisons de pays à pays. Mais un fait est certain, la répartition des charges fiscales n'est pas la même en France que chez nos voisins, puisque 63,6 p. 100 contre 54,2 p. 100 en Allemagne et 45 p. 100 en Grande-Bretagne proviennent d'impôts indirects de consommation alors que les autres pays font davantage appel aux impôts directs sur les revenus. Il semble ici qu'il y ait intérêt à adopter, dans le commerce international les principes posés dans le cadre de la C. E. C. A. pour la commission Tinbergen, et de considérer que pour les impôts indirects la meilleure pratique est d'en assurer le remboursement au moment de l'exportation, chaque pays faisant payer à l'importation au produit étranger, le montant des taxes indirectes prélevées sur les produits nationaux.

La discussion subsiste cependant sur un point: faut-il prendre en considération l'impôt indirect effectivement payé par le producteur final ou l'exportateur? Faut-il calculer l'ensemble des taxes indirectes qui sont entrées dans le prix de fabrication du produit?

2° Le problème se pose différemment à propos des charges sociales. La difficulté vient de ce que dans chaque pays on a tendance à considérer les charges supérieures à celles des pays voisins en oubliant celles qui sont inférieures. C'est ainsi que dans le système français, les heures supplémentaires sont payées plus tôt que dans les pays voisins, l'âge et le montant de la retraite paraissent plus élevés, enfin, le sursalaire familial dépasse la pratique des autres pays. Mais il ne faut pas oublier que, par contre, le salaire du célibataire se trouve inférieur, qu'il n'y a pas de système aussi complet d'assurance chômage et que, jusqu'à ces dernières années, Etat et employeurs ne faisaient pas, pour assurer le logement, des sacrifices comparables à ceux de la plupart de nos concurrents. Mais ce problème n'est en réalité pas celui des charges sociales; le poids réel de celles-ci est difficile à comparer et même à connaître et surtout il est faux de parler des charges sociales comme de charges *supplémentaires* pesant sur les prix de revient. C'est simplement un mode de répartition entre les travailleurs du salaire global, les charges étant d'autant plus élevées que le salaire de base est plus faible (1); en réalité, ce qu'il faut considérer, c'est l'ensemble de la charge salariale globale, sans regarder dans quelle proportion elle se trouve répartie à l'intérieur de la classe ouvrière et si les célibataires payent pour les chargés de famille et les hommes en bonne santé pour ceux qui sont malades.

Les données recueillies dans la plupart des industries semblent indiquer que la charge salariale globale nominale est, au cours du change actuel, supérieure en France à ce qu'elle est dans les pays voisins. Il semble par contre douteux que le revenu réel des travailleurs conserve la même supériorité; le fait même des restrictions quantitatives, des droits de douane, de la taxe de transfert, aboutit à une augmentation du coût de la vie qui semble dans la plupart des cas, sans que nous ayons pu réunir des données statistiques permettant d'être absolument affirmatifs, supérieure à la différence qui existe dans les salaires nominaux, et l'ensemble de ces moyens de protection constitue en fait un prélèvement sur le revenu des travailleurs et une baisse de salaire réel.

C. — Enfin et surtout, la charge salariale nominale est, en France, supérieure à celle de certains pays voisins, *au cours actuel du change;* c'est dire qu'elle mesure exactement la proportion dans laquelle notre monnaie se trouve à l'heure présente surévaluée.

Les études à poursuivre sur les disparités des charges salariales, ainsi d'ailleurs que sur les disparités des autres éléments du prix de revient devraient aboutir à mesurer exactement les proportions dans lesquelles le franc actuel devrait être dévalué pour réaliser l'équilibre des charges avec les pays voisins. Mais on se heurte ici à deux difficultés:

1° La France se trouve en fait avoir aujourd'hui un système de change multiple.

Les industries charbonnières et sidérurgiques se trouvent dans le marché commun de la C. E. C. A. et ne bénéficient, sauf quelques exceptions passagères, ni des contingentements, ni des taxes de transfert, ni d'aide à l'exportation; c'est dire qu'elles fonctionnent sur la base du franc avec sa valeur actuelle, les autres industries au contraire, qui opèrent avec une taxe de transfert de 15 p. 100 et une aide à l'exportation de 15 p. 100, travaillent avec un franc dévalué de 15 p. 100; d'autres, enfin, se trouvent dans une série de situations intermédiaires, variant suivant le chiffre de l'aide à l'exportation d'une part, du tarif de la taxe de transfert de l'autre (2). Si le franc était dévalué de 15 p. 100, ce qui maintiendrait le *statu quo* pour une partie de nos industries, les conditions de fonctionnement du marché commun pour la houille et la sidérurgie se trouveraient bouleversées et des mesures spéciales de transition devraient être prises dans le cadre de la C. E. C. A.;

(1) Le pays d'Europe ayant, à l'heure actuelle, les plus lourdes charges sociales exprimées en pourcentage du salaire de base, est l'Espagne.

(2) Ce qui est grave, c'est que nous n'ayons pu obtenir, ni par produit, ni même par grande catégorie industrielle, le montant exact de l'aide à l'exportation; en fait, la France ne connait pas la valeur réelle actuelle de sa monnaie.

2° Dans les industries qui bénéficient aujourd'hui tant de l'aide à l'exportation que de la taxe de transfert, certaines entreprises à bas prix de revient, plus nombreuses qu'on ne le pense, pourraient parfaitement s'en passer et se trouver compétitives sur la base de la valeur actuelle de la monnaie. D'autres, au contraire, ou ne le pourraient pas ou n'y parviendraient qu'à grand peine en se transformant, se spécialisant ou se concentrant.

Il va donc y avoir un choix à faire. Si l'on désire avoir une pression extérieure obligeant les entreprises à procéder à de profondes transformations, il importe alors d'établir un programme précis dont les étapes seront fixées à l'avance, visant successivement:

A accélérer la libération dans le cadre de l'O. E. C. E.;

A réduire par étapes successives le montant de la taxe de transfert;

Enfin, à éliminer les divers éléments de l'aide à l'exportation qui ne constituent ni un remboursement des impôts indirects, ni une dépense globale d'encouragement aux exportations.

Dans la mesure où l'on estime ne pas pouvoir pousser jusqu'au bout une telle politique, il faudrait fixer le point où elle devra s'arrêter et assurer alors une compensation par l'adaptation inverse de la valeur de la monnaie, afin de compenser les disparités qui seront reconnues comme générales et permanentes. De même, sur les points où apparaissent des éléments de disparité tels que l'insuffisance des salaires féminins ou l'insuffisance de rémunération des heures supplémentaires, aboutiront à créer de graves distorsions entre les diverses industries, des correctifs doivent être rapidement introduits, tant par une action ouvrière commune (conventions collectives de travail débordant le cadre national) que par une harmonisation des diverses législations, celle-ci étant une condition même des progrès à réaliser dans la libération des échanges.

SECTION IV

LE CHOIX

Nous venons d'indiquer la nécessité de procéder peu à peu à l'adaptation de notre économie aux conditions réelles de la concurrence. S'imaginer qu'au moment où les principaux pays reviendraient à un régime de convertibilité, un grand pays comme la France pourrait s'abstenir de ce mouvement, s'isoler dans une économie autonome et tenter de se suffire à soi-même ou de lier son sort à d'autres économies retardataires, serait une cruelle illusion. C'est ce refus de voir les réalités en face, ce conservatisme étroit qui cherche à maintenir le statu quo et à défendre les situations acquises, qui est le principal responsable de notre retard économique actuel. Il n'y aura de reconversion, d'expansion, de progrès économique et social que si notre pays sort de cette routine et accepte de s'ouvrir par étapes à tous les risques de la concurrence internationale. Il ne faut pas nous faire d'illusion, cette adaptation est absolument indispensable. Elle doit être faite dans les délais les plus brefs. Le seul choix que nous puissions et devions faire à l'heure actuelle est celui-ci: poursuivons-nous l'adaptation de notre économie à des conditions de concurrence internationale, ou à des conditions de concurrence européenne ? En d'autres termes, choisissons-nous le retour à la convertibilité universelle ou à l'intégration économique de notre continent ?

A. — La Convertibilité

1° Comment se pose le problème de la convertibilité ? Reconnaissons tout d'abord qu'il se pose de façon de plus en plus pressante, en ce sens qu'un nombre croissant de pays y devient de plus en plus favorable.

En fait, toutes les discussions du G. A. T. T. de cet automne ont eu comme toile de fond des prises de positions inexprimées sur le problème du retour à la convertibilité; celui-ci est en train de mûrir en raison même de l'amélioration générale de la situation du commerce international et, en particulier, des progrès réalisés au cours des deux dernières années par l'Europe occidentale. Certains pays, la Grande-Bretagne et l'Allemagne en particulier, semblent assez proches de la convertibilité et il est possible que la Grande-Bretagne prenne sous peu, progressivement, des initiatives dans ce sens. Cela se ferait naturellement peu à peu et par étapes. Elle commencera par unifier les deux marchés de la livre sterling en alignant le marché officiel sur le cours de la livre transférable, la Banque d'Angleterre soutenant officiellement celui-ci et aboutissant ainsi à un cours flottant de la livre. Ceci se développerait en un système où tous les détenteurs non britanniques de livres sterling pourront légalement les transformer en n'importe quelle monnaie, mais il ne faut pas se faire d'illusion: la convertibilité pour les non résidants s'étendra inévitablement peu à peu à la convertibilité pour les résidants. De même, il est difficile de rétablir une convertibilité en faveur des payements courants se rapportant aux mouvements des biens et des services, sans la rétablir aussi bientôt pour les mouvements de capitaux, car si les uns sont contrôlés et les autres libérés, les transactions de capitaux prendront vite la forme de transactions courantes; une fois une porte ouverte dans le contrôle des changes, tout passera inévitablement par la brèche. Il pourra y avoir des étapes progressives, mais c'est inévitablement à la convertibilité intégrale et pour tous que l'on devra aboutir.

Ici se pose le problème: l'Europe peut-elle s'orienter dès maintenant vers une convertibilité universelle, ou doit-elle préalablement réaliser son intégration ?

Il apparaît que dans la situation présente, le retour des pays européens à une convertibilité universelle comporterait un risque considérable. En effet:

a) Si les réserves monétaires des différents pays se sont améliorées dans ces dernières années, elles restent encore, par comparaison à l'avant-guerre, minimes en relation avec le volume des importations;

b) Le déficit avec la zone dollar, s'il a été sensiblement réduit par l'élimination des éléments pathologiques dus à l'inflation d'après-guerre et aux nécessités de la reconstruction, subsiste néanmoins avec un minimum irréductible dans ses éléments structurels. Il est seulement voilé à l'heure présente par la pratique des commandes « off shore » et par l'aide militaire;

c) Le développement des exportations européennes sur le marché américain reste limité, non pas tant par les droits de douane que par les divers éléments de protectionnisme administratif et surtout par la structure même du marché américain dont la pénétration exige des études poussées d'analyse de marchés régionaux, des constitutions importantes de stocks, d'énormes dépenses de publicité qui ne sont à la portée que de firmes de très grande importance ou d'associations groupant un grand nombre d'entreprises des divers pays européens. En fait, il semble que le développement des exportations européennes vers les Etats-Unis ne pourra être sensible que le jour où aura été élaborée par les divers pays d'Europe une politique commune d'exportations. En même temps, les progrès techniques se font aux Etats-Unis à un rythme plus accéléré que dans les pays européens, et cela risque de s'accroître dans les prochaines années. A l'heure présente, en effet, une partie importante des investissements américains sont orientés vers d'énormes dépenses de recherche, d'expérimentation et de création d'entreprises à technique nouvelle, entièrement révolutionnaire. Le jour où celles-ci arriveront sur le marché, le hiatus avec la productivité américaine sera encore accru.

d) Même si une convertibilité pouvait être maintenant introduite pendant la période de prospérité que nous traversons tous, on peut se demander quelles seront les mesures de protection au cours d'une période de dépression économique. Sans doute, n'a-t-on plus à craindre une crise déflationniste généralisée analogue à celle de 1929, car l'économie américaine possède elle-même tous les contrepoids et toutes les techniques d'intervention, permettant d'éviter le renouvellement d'une telle catastrophe. Néanmoins, les Etats-Unis étant un immense marché dans lequel le commerce international ne joue qu'un rôle secondaire, cependant que les demandes américaines pèsent d'un poids particulier sur le marché international, il semble que tout variation, même minime, de la conjoncture américaine risque d'entraîner des conséquences multipliées dans les autres pays du monde. Cela ne s'est pas produit au cours de la légère récession de l'année dernière, parce qu'elle a coïncidé avec une expansion économique de l'ensemble du Commonwealth et de l'Europe occidentale, expansion liée dans une bonne mesure à l'accroissement de l'effort militaire. Mais, on peut craindre que toute nouvelle dépression entraîne dans un régime de convertibilité, une pression déflationniste généralisée à tous les autres pays, les obligeant à s'adapter soit par des mesures de déflation internes qui soulèveraient l'opposition violente de la classe ouvrière, et seraient susceptibles de créer de graves difficultés politiques, soit par une cascade de dévaluations successives des monnaies qui entraîneraient les mêmes conséquences.

Quelles sont maintenant les techniques envisagées ? Quels sont les résultats à en attendre ?

2° *Les techniques.*

a) Il est certain qu'un retour à la convertibilité est inséparable de l'élimination rapide des restrictions quantitatives et des hauts tarifs.

La situation doit être telle que les obstacles monétaires étant levés, les échanges puissent se développer de façon concurrentielle.

Il pourra y avoir des mesures transitoires mais très limitées dans le temps, des clauses de sauvegarde, mais appliquées d'accord entre tous en considération de l'intérêt commun et non plus à l'initiative individuelle des nations intéressées. Dans un régime de convertibilité, en effet, on ne peut pas laisser un pays user des restrictions quantitatives. Si l'un d'eux discriminait seul à l'égard du dollar, cela reviendrait à reporter sur les autres toute la charge du déficit-dollar du premier et les encaisses des pays convertibles seraient ainsi grignotées les unes après les autres.

Qui dit convertibilité, dit libération totale des échanges à l'égard de toutes les monnaies, et par conséquent, inévitablement dans le cas de notre pays, une dévaluation rapide du franc déguisée sous le nom d'ajustement, de stabilisation.

Si l'on veut maintenir un certain contrôle des mouvements de capitaux, ce devra être indirectement par un contrôle bancaire ou un contrôle des émissions sur le marché. Cette libération couvrira inévitablement les capitaux à court terme et c'est là que l'opération peut être dangereuse. Elle n'est possible que si l'on s'appuie sur une organisation internationale capable d'apporter un contrepoids aux mouvements de capitaux dans la mesure où ils déséquilibrent les balances.

L'automaticité des cours de l'Union européenne des payements a été le fruit de la libération des échanges. Si on la supprime, il faut une organisation monétaire internationale telle que les pays dont la balance est mise en déficit, puissent trouver le crédit nécessaire. Il faut un fonds monétaire international distribuant les crédits non plus automatiquement, mais après analyse de la situation de chaque pays, et en accompagnant cette opération de mesures d'assainissement.

3° *Quelles peuvent être les conséquences d'une telle convertibilité universelle ?*

Le système a fonctionné au dix-neuvième siècle, cela parce qu'il existait alors un marché mondial; l'économie dominante de la Grande-Bretagne étant passée au « libre échange », plaçait régulièrement dans les pays sous-développés de son époque, 8 p. 100 de son revenu national. La place de Londres enfin était une autorité monétaire supranationale, dont les indications étaient suivies par les autres pays, chacun adaptant sa structure aux directives monétaires venues de Londres, quel qu'en fût le coût en déflation, en faillite ou en misère ouvrière.

La situation est aujourd'hui fort différente. L'économie dominante des Etats-Unis n'est pas passée au libre échange. Il semble que l'effort très modéré du président Eisenhower visant à négocier des abaissements de tarifs de 5 p. 100 par an, se heurte à une vive résistance des intérêts américains. On peut se demander si, pour un grand pays devenu à peu près capable de se suffire à lui-même, le protectionnisme n'est pas aujourd'hui une donnée permanente. Sans doute, le déficit de la balance européenne vis-à-vis des Etats-Unis s'est-il réduit au cours des dernières années de 7 à 2 milliards de dollars et ce déficit est aujourd'hui plus que compensé par les commandes « off shore » et les diverses formules de l'aide militaire américaine.

Mais il ne faut pas oublier que, à l'heure présente, les Etats-Unis procèdent à une nouvelle révolution industrielle. L'essentiel de leurs investissements sont consacrés à la mise en place d'un nouvel outillage, qui va bientôt se traduire par des accroissements considérables de production. On peut se demander si l'écart qui sépare aujourd'hui la production américaine de la production européenne n'est pas destiné à s'accroître au cours des années à venir. Si l'élément pathologique de la demande européenne correspondant aux périodes d'inflation et de reconstruction a été éliminé, nous restons en présence d'un déficit structurel plus limité, mais qui semble bien devoir rester permanent. On peut se demander dans ces conditions si un retour à la convertibilité universelle n'aurait pas pour résultat un accroissement rapide de ce déficit et une tendance des capitaux à partir vers les Etats-Unis où la sécurité reste plus grande et pour l'instant supérieure à la rémunération moyenne que l'on peut trouver en Europe.

Le danger de la convertibilité universelle, ce serait qu'elle aboutisse finalement à une contraction des échanges et à une déflation généralisée mettant en danger le plein emploi de la main-d'œuvre. Si tous les pays n'ont pas une politique internationale commune, une discipline monétaire coordonnée, on risque de voir entre eux une concurrence croissante, le surplus de l'un entraînant le déficit de l'autre, chacun essayant de reporter sur son voisin la charge du déficit, ce qui créerait, avec la course à l'équilibre, une surenchère à la déflation.

La position de la balance de chaque pays étant déterminée par l'état d'expansion de son économie par rapport à celle des autres, la déflation de l'un appellerait celle des autres. Si on veut l'éviter, il faut que tous les pays à monnaie convertible poursuivent une politique économique uniforme, cherchant à réaliser le volume d'emploi le plus élevé compatible avec la meilleure production économique et la stabilité générale des prix. Il leur faut établir une coopération sur la politique des taux d'intérêt, la politique de l'*open market*, le coefficient de couverture bancaire, le volume des investissements publics, la politique générale des prix et des salaires.

Ceci non seulement pour les produits industriels, mais également pour les matières premières mondiales.

Autrement dit, il importe qu'à la direction monétaire qu'assumait la place de Londres au XIX° siècle, l'on substitue une direction semblable, soit par une institution internationale disposant de pouvoirs limités, mais réels, soit par le gouvernement américain lui-même, dans la mesure où sa politique intérieure est capable de créer une stabilité non seulement pour son propre pays, mais pour les autres nations du monde.

Il faut également noter que les progrès vers la libération des échanges et l'abaissement des droits de douane ne suffisent pas à assurer de plus larges échanges des biens et des services; il existe, dans l'économie contemporaine d'autres moyens de protection et de domination plus insidieuse, qu'il s'agisse des politiques restrictives des cartels, ou des macro-décisions de grosses entreprises capables d'exercer sur le marché national ou international une pression décisive sur la fixation des prix et l'orientation de la production. Tant qu'un organisme public international n'aura pas été créé, capable de soumettre ces entreprises à une loi commune dans l'intérêt public, il semble difficile de parler d'un véritable marché libre. De même, une mise en concurrence directe d'une agriculture européenne intensive, qui restitue au sol, à grands frais, les éléments de fertilité absorbés par la récolte, avec une agriculture extensive de pays neufs qui épuisent les sols et se soucient peu de l'avenir, risquerait d'entraîner pour nos pays de graves conséquences économiques et sociales.

Ces conditions d'un véritable marché mondial ne semblent donc pas intégralement réalisées à l'heure présente et l'on peut se demander si l'orientation vers la convertibilité universelle, que présentent aujourd'hui certains pays européens, n'est pas en réalité le signe d'un renouveau nationaliste, les nations mieux placées que leurs partenaires et yant atteint un début d'équilibre de leur balance, cherchant, par le retour à la convertibilité à accroître leur avance, et à inciter l'investissement de certains capitaux étrangers.

Il ne faut pas, dans ces conditions, se leurrer. Le retour à la convertibilité, c'est la fin de toute coopération européenne; c'est au contraire une concurrence accrue entre des pays européens en lutte les uns contre les autres et aboutissant à la tentative de la part de chacun de reporter sur ses voisins la charge du déficit éventuel de sa balance.

B. — Intégration européenne

L'autre solution, s'il en est temps encore, est celle de l'intégration européenne. Il importe de voir quelles en peuvent être les modalités et les techniques:

1° Une telle intégration suppose une libération rapide des échanges entre les pays européens (l'ensemble de l'O. E. C. E. si l'Angleterre participe à cette politique ou, à défaut, ceux du Bloc continental) en maintenant pendant une période transitoire les restrictions quantitatives vis-à-vis du reste du monde, en particulier les Etats-Unis et le Canada.

Une telle libération pourrait se faire pas à pas, sous le contrôle de tous, en s'accompagnant à chaque instant de l'analyse de la situation économique de chacun, et en maintenant pendant une période transitoire les mesures nécessaires pour corriger les distorsions existantes;

2° Si le but est d'assurer progressivement la libération des échanges entre les pays participants, ceux-ci pourront user des dispositions prévues dans le G. A. T. T. et employer tous ensemble des restrictions quantitatives en cas de déficit, non pas de la balance de chacun d'eux, mais de leur balance commune;

3° Une convertibilité serait recherchée entre les diverses monnaies européennes, avec création d'un fonds commun de stabilisation disposant des ressources suffisantes pour assurer entre

les diverses monnaies un change fixe. Par contre, dans les relations avec les Etats-Unis, les pays européens pourraient avoir un taux de change flexible, flottant librement suivant l'état de la balance. Il est certain qu'un change flottant librement crée moins de perturbations économiques que les ajustements brutaux. Mais, avec notre héritage d'inflation, si chaque pays laisse varier sa monnaie, la confiance sera rapidement ébranlée.

Il n'en sera pas de même si toutes les monnaies européennes sont intégralement liées par des rapports fixes, et que seul le dollar varie par rapport à cet ensemble, le fonds monétaire pouvant jouer son rôle afin de limiter au maximum ces variations.

4° Le fonds de stabilisation européen, succédant à l'Union européenne des payements, devrait disposer de ressources importantes, et en même temps de pouvoirs de direction accrus. Les crédits ne devraient plus comme dans l'U. E. P. être accordés automatiquement, mais justifiés par l'analyse de la situation économique, et accompagnés de mesures d'assainissement.

Le fonds de stabilisation disposant de masses de manœuvre importantes, pourrait donner sa garantie à certaines opérations effectuées, soit par des entreprises indépendantes, soit par des banques d'investissements spécialisées.

Il pourrait cautionner certaines émissions de capital, permettant de réaliser des travaux d'intérêt commun, en surveillant par une filiale la réalisation des programmes proposés;

5° Enfin, il serait possible, une fois la libération des échanges suffisamment avancée, de s'orienter vers une union douanière, en passant transitoirement par un système de tarifs préférentiels, ce qui ne serait pas contraire aux règles du G. A. T. T., dans la mesure où l'union ferait l'objet d'un plan préparé à l'avance, et où sa réalisation s'effectuerait par une réduction progressive des droits entre les divers paps.

Cette réduction devrait être automatique, mais avec possibilité pour un organisme douanier européen de réaliser en tout temps les adaptations nécessaires. On aboutirait ainsi, pendant la période transitoire à un système d'oscillations coordonnées des droits de douane, les pays à balance créancière devant accélérer l'abaissement des droits, les pays à balance déficitaire pouvant, au contraire, le ralentir, ou même revenir sur des conditions accordées, cependant qu'un fonds spécial d'adaptation permettrait de venir en aide aux régions sous-développées de l'Europe et de favoriser l'adaptation des entreprises en difficulté.

On pourrait ainsi glisser peu à peu vers une union douanière en assurant l'atténuation progressive des disparités existantes, et le développement en commun des mouvements de capitaux.

Il semble qu'une convertibilité limitée à l'intérieur d'un groupe régional ne connaîtrait pas les mêmes difficultés qu'une convertibilité universelle. Une protection commune subsisterait vis-à-vis des Etats-Unis.

Une libération ds mouvements de capitaux serait possible à l'intérieur d'un bloc dans lequel les disparités sont tout de même plus atténuées. Une politique monétaire commune positive, avec coordination de certains investissements pourrait être réalisée. Enfin, dans le cadre de l'analyse détaillée de la situation économique de chaque pays, la France pourrait conserver plus longtemps, en les adaptant, certaines de ses procédures actuelles, les différentes nations se rapprochant dans la mesure où une politique positive de coordination permettrait de corriger les disparités existantes.

Le Conseil économique désire poursuivre son étude sur les deux hypothèses indiquées ci-dessus, mais il tient, dès maintenant, à signaler que la situation présente ne peut plus durer indéfiniment. Nous sommes devant une course de vitesse entre la convertibilité universelle et l'intégration européenne. Il importe que, de toute urgence, le Gouvernement fasse son choix entre les deux méthodes et, ayant fait son choix, poursuive une politique constante d'adaptation à la structure finale qui aura été acceptée. On ne peut plus vivre au jour le jour, s'accrocher au passé, essayer simplement de maintenir un statu quo en s'opposant à un mouvement qui entraîne l'ensemble des autres nations.

Si on ne prenait pas à temps conscience des nécessités de l'heure, on se trouverait rapidement devant le fait accompli où le choix ne serait plus possible, et où l'adaptation improvisée, devrait être infiniment plus rapide, brutale et douloureuse.

⁂

Les conclusions précédentes, élaborées par le groupe de travail sur le commerce extérieur, ont fait l'objet d'une longue discussion tant à la commission des affaires économiques et du plan qu'au sein du Conseil économique lui-même.

M. Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T., a refusé de faire un choix entre la convertibilité et l'intégration européenne. Il croit que même dans l'hypothèse du retour à la convertibilité des principales monnaies européennes, la France pourrait se refuser à suivre leur exemple. Loin d'être isolée, elle serait probablement suivie par l'Italie et les pays scandinaves et pourrait conclure avec eux des accords bilatéraux, le groupe des pays hostiles à la convertibilité pourrait dans sa pensée être assez puissant pour échapper à une mise à l'écart du commerce international.

Plus nuancé, le groupe des chefs d'entreprise a exprimé sa position dans une note écrite annexée au présent rapport, il semble qu'en son sein les sentiments soient partagés entre les avantages respectifs de la convertibilité et de l'intégration européenne, les deux tendances se réunissant pour montrer la nécessité dans l'une et l'autre hypothèse, d'un programme de réalisations progressives par étapes successives.

Par contre, au nom du groupe de l'agriculture, MM. du Douet de Graville et Jean Deleau se sont nettement prononcés, au stade actuel, contre toute forme d'intégration mondiale en raison des disparités des niveaux de vie, des structures des entreprises, de la fertilité des sols, des différences dans les conditions de travail. Ils ont affirmé leur préférence pour l'intégration européenne, à condition qu'elle ne prenne pas la forme exclusive de la libération des échanges, mais s'accompagne d'un effort commun pour s'attaquer aux causes profondes des disparités par des mesures d'harmonisation. M. du Douet de Graville s'est déclaré en faveur d'un plan général d'intégration et d'union douanière, fixant les étapes annuelles et aboutissant à la création d'une autorité supranationale, dont les objectifs seraient limités au point de départ.

Finalement le Conseil économique par 125 voix contre 15 et 5 abstentions a émis l'avis suivant:

ANNEXE

POSITION DU GROUPE DES CHEFS D'ENTREPRISE

sur le rapport présenté par M. André Philip concernant le problème du commerce extérieur.

Selon les chefs d'entreprise et sous réserve d'observations de détail, les constatations faites par le rapporteur constituent, dans leur ensemble, une analyse exacte de la situation dans laquelle se trouve la France, bien que la conclusion soit peut-être trop absolue lorsqu'elle n'envisage pas d'autre solution que l'alternative convertibilité-intégration. Il importait en tous cas de souligner la portée réelle des problèmes que l'économie française devra sans doute affronter et à cet égard le rapport est tout-à-fait opportun.

Qu'il s'agisse de la convertibilité universelle, ou dans le cadre européen, d'une convertibilité limitée, soit aux pays de l'O. E. C. E., soit même aux pays d'Europe continentale — bien qu'une convertibilité sans participation du sterling soit d'un intérêt moindre — dans tous les cas le problème fondamental est le même: l'économie française peut-elle ou non supporter une politique de libre échange ?

Son état actuel laisse malheureusement penser qu'un système de convertibilité véritable, c'est-à-dire portant tout à la fois sur la libération des changes et des échanges, quelle qu'en soit l'étendue géographique, conduirait à l'impossibilité technique de maintenir la stabilité monétaire, et vraisemblablement à des réactions en chaîne; le souci de stabilité monétaire nous empêcherait de participer à la convertibilité, il en résulterait un isolement économique de l'ensemble de l'Union française, isolement qui, en définitive, ne pourrait qu'entraîner la décadence de notre pays.

L'industrie française estime que, dans ces conditions, la France ne devrait être absente d'aucune politique internationale conduisant à la convertibilité; mais une telle orientation n'est concevable que dans la mesure où auraient été prises préalablement les mesures permettant d'éviter que la mise en contact de l'économie française avec les économies étrangères ne conduise à l'effondrement de nos productions.

Quelques membres du groupe des chefs d'entreprise expriment cependant une position moins nuancée. Ils estiment, d'une part, qu'il ne faut pas tendre par l'intégration européenne à opposer l'Europe au reste du monde et que, d'autre part, si plusieurs nations décident de revenir à la libre convertibilité de leur monnaie, la France, pour éviter l'isolement économique, doit suivre la même voie. La création d'un fonds européen pourrait, dans ce cas, aider les pays qui rencontreraient des difficultés monétaires.

2° Avis présenté par M. André Philip et adopté par le Conseil économique dans sa séance du 28 juillet 1955.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 26 mai 1954 par laquelle il s'est saisi en permanence du problème des échanges extérieurs;

Après avoir entendu le rapport présenté, au nom de sa commission des affaires économiques et du plan, par M. André Philip,

Après avoir rejeté un contre-projet d'avis présenté par M. Jean Duret au nom du groupe des travailleurs C. G. T. (1),

Constatant que des mesures transitoires, tant de protection supplémentaire que d'aide à l'exportation, ont été prises au cours de ces dernières années dans divers pays, en vue de corriger à la fois les disparités existant dans les prix et les effets de certaines politiques économiques,

Emet l'avis (2):

1° Qu'il y a lieu de prendre conscience de l'importance du courant international qui tend actuellement à interdire l'ensemble de ces mesures, particulièrement sous la forme qu'elles ont revêtue en France;

2° Qu'en présence de cette situation, notre pays peut être amené rapidement à faire un choix entre une libération générale des échanges, accompagnée d'un retour progressif à une convertibilité universelle et une intégration économique européenne;

3° Qu'une libération des échanges à l'intérieur d'une zone régionale n'a de sens que si elle s'accompagne d'un minimum d'organisations communes ayant pour objet:

D'harmoniser les politiques nationales;

D'aider le développement économique et d'élever le niveau social des pays membres;

D'assurer le plein emploi (1);

4° Que notre Gouvernement doit prendre fermement position pour montrer aux autres nations que la poursuite du plein emploi dans notre pays, en cas de libération des échanges, dépend en grande partie de l'extension sur le plan international de la législation la plus évoluée sur la durée du travail et sur l'égalité entre salaires féminins et masculins;

5° Que ce minimum d'organisation ne peut se faire que par étapes, chacune de ces étapes constituant la réalisation partielle d'un plan complet et préalable d'organisations économiques européennes à instituer. Ceci permettrait de lier la libération des échanges et l'interconvertibilité des monnaies régionales à une série d'accords concrets sur l'organisation des marchés, la coordination des politiques monétaires et des investissements, l'harmonisation progressive des diverses charges sociales, monétaires et fiscales (2) (3).

(1) Ce vote a été acquis au scrutin public par 118 voix contre 15 et 13 abstentions (voir le texte du contre-projet et le résultat du scrutin n° 1 en annexe).

(2) Ce vote a été acquis au scrutin public par 125 voix contre 15 et 5 abstentions (voir le résultat du scrutin n° 3 en annexe).

(1) Ce texte résulte d'un amendement du groupe des travailleurs C. F. T. C. adopté à main levée. Il se substitue au texte suivant: « qu'une libération des échanges à l'intérieur d'une zone régionale postule et permet un minimum d'organisation commune permettant d'harmoniser les politiques nationales en établissant les réciprocités nécessaires et en prévoyant des mécanismes de compensation, notamment en vue d'établir le plein emploi ».

(2) Ce texte résulte d'un amendement présenté par le groupe des chefs d'entreprises et adopté à main levée. Il se substitue au texte suivant:

« Que ce minimum d'organisation ne peut se faire que par étapes, ce qui entraîne la nécessité d'une intégration préalable à l'échelon européen, permettant de lier la libération des échanges et l'interconvertibilité des monnaies régionales à une série d'accords concrets sur l'organisation des marchés, la coordination des politiques monétaires et des investissements, l'harmonisation progressive des diverses charges sociales, monétaires et fiscales ».

(3) Un sous-amendement présenté par M. Le Brun au nom du groupe des travailleurs C. G. T. et ainsi rédigé:

« La question d'extension ou de non-extension de l'intégration européenne étant toutefois réservée et renvoyée à la commission compétente »,

a été rejeté au scrutin public par 118 voix contre 15 et 3 abstentions (voir le résultat du scrutin n° 2 en annexe).

ANNEXE I

Contre-projet d'avis sur les problèmes du commerce extérieur présenté par M. Jean Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T.

EXPOSÉ DES MOTIFS

On ne peut pas dissocier le problème de la convertibilité de la politique d'abrogation des contrôles, d'ordre commercial et monétaire, s'opposant à la libre circulation des marchandises et des capitaux. Le retour à la convertibilité des monnaies occidentales est l'un des objectifs principaux des partisans du « libre échange », selon lesquels l'équilibre de l'économie mondiale résulterait du mécanisme des ajustements automatiques, économiques et monétaires.

La situation actuelle ne ressemble guère à celle de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième siècle, période durant laquelle ces mécanismes ont pu assurer à l'économie mondiale un fonctionnement relativement satisfaisant. L'économie dominante de notre époque (celle des Etats-Unis) ne fonctionne pas selon le modèle de l'économie dominante ancienne (celle de la Grande-Bretagne). L'économie britannique, à la fin du dix-neuvième siècle, était grande exportatrice de produits manufacturés et de capitaux, elle était largement importatrice de matières premières et de denrées alimentaires. L'économie dominante américaine exporte des matières premières, des denrées agricoles, de l'équipement et des produits fabriqués; elle n'exporte ses capitaux que de façon parcimonieuse par rapport à son revenu national et sous forme d'investissements directs.

Le grave problème du déficit de l'Europe et des diverses zones monétaires à l'égard de la zone dollar, n'est nullement résolu. Seule l'injection permanente de dollars, jadis sous la forme d'aide directe et de dons, aujourd'hui sous la forme d'aide militaire et des commandes « off shore », permet d'assurer les payements internationaux d'un certain nombre de pays, économiquement affaiblis.

Mais les distorsions qui existent dans le système des échanges internationaux sont, à l'heure actuelle, si graves qu'on ne saurait envisager un retour quasi universel et coordonné à la convertibilité des différentes monnaies.

Cependant, sous la pression incessante des Etats-Unis et mûs par des mobiles d'intérêts spécifiques, certains pays européens (Grande-Bretagne, Allemagne de l'Ouest, Belgique, Hollande, Suisse) peuvent s'engager dans cette voie et tenter d'entraîner la France.

Nul ne s'imagine d'ailleurs que le retour à la convertibilité aboutira automatiquement à un système d'échanges multilatéraux, finalement équilibrés. Les mouvements de capitaux, à long et à court terme, ainsi que les variations du niveau des changes peuvent-ils permettre les réajustements nécessaires, dans le sens de l'équilibre? Dans la situation présente l'effet « bienfaisant » des mouvements de capitaux, venant corriger les déséquilibres des balances des comptes, est une vue de l'esprit qui ne correspond pas à la réalité.

Les variations du taux d'intérêt, ou les perspectives de telles variations, auront beaucoup moins d'influence sur les mouvements des capitaux à travers le monde, que la recherche de leur conservation et de leur sécurité.

Le rétablissement de la convertibilité ne se conçoit pas sans des fluctuations permanentes ou sporadiques des changes. Tout pays à balance des comptes déficitaire serait exposé, tôt ou tard, à un réajustement monétaire, c'est-à-dire à une dévaluation avec toutes les conséquences que cela comporte. Mais ce n'est là qu'un aspect mineur du prolème.

Il est indéniable que dans les pays capitalistes modernes les mouvements de capitaux ne se font pas de façon spontanée. Ils sont déterminés et provoqués par de puissants organismes économiques, disposant de leviers de commande et sachant agir sur l'opinion publique à l'aide de la grande presse. C'est pourquoi toute politique portant atteinte à certains intérêts provoquerait infailliblement une fuite massive des capitaux, fuite accentuant le péril inflationniste et mettant la monnaie en danger. Dans la période d'avant guerre nous avons eu de multiples exemples de tels agissements.

Affirmer qu'on pourrait instaurer la convertibilité des monnaies, tout en contrôlant le mouvement des capitaux flottants, est donc une formule démagogique.

Ainsi toute tentative de mise en œuvre d'une politique économique tant soit peu progressiste avorterait piteusement devant l'évasion organisée (et légalisée) des capitaux.

On peut constater que les propositions d'un retour à la convertibilité monétaire équivalent à un enterrement discret de la politique dite « de plein emploi ». Les méthodes généralement préconisées pour réaliser cet objectif ne sont nullement compatibles avec une vie économique réglée par les automatismes monétaires et, surtout, incompatibles avec la liberté des mouvements de capitaux.

Un retour à la convertibilité créerait, cependant, des difficultés graves à l'économie française. Elle signifierait, à la fois, la fin du régime d'exception, dont bénéficie notre pays dans le cadre de l'O. E. C. E. (taxes de transfert s'ajoutant aux droits de douane frappant les produits importés, remboursement des charges sociales et fiscales pour les produits exportés) et l'extension des mesures de libération, devenue effective à l'égard des pays membres de l'O. E. C. E., aux pays membres du G. A. T. T., donc aux U. S. A.

Notons avec satisfaction que les partisans de la politique de libération des échanges entre les pays de l'O. E. C. E., ne cachent pas leur anxiété devant les perspectives d'une convertibilité et d'une politique de non-discrimination à l'égard des exportations américaines. Devant ces nouveaux dangers, ils préconisent, une fois de plus, la fuite en avant et luttent avec plus d'acharnement pour l'intégration européenne.

Quels sont leurs arguments ? Si plusieurs grands Etats européens instaurent la convertibilité de leurs monnaies, disent-ils, la France sera obligée de les suivre. Or, ce sera la fin de la politique des expédients et la nécessité de libérer les échanges avec les Etats-Unis. Le seul moyen d'échapper à ce péril, ou du moins de gagner du temps, c'est de réaliser au plus vite une union douanière européenne, de créer une zone de libre-échanges, permettant d'accorder un traitement différent aux pays qui en feront partie.

Cette argumentation ne nous parait pas très convaincante. Même si la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne, la Hollande et la Suisse établissent la convertibilité de leurs monnaies avec le dollar, la France n'est pas obligée d'en faire autant. Elle n'a pris jusqu'ici aucun engagement dans ce sens.

Le développement des exportations françaises ne serait nullement affecté de l'inconvertibilité du franc. Certes, les exportateurs des pays étrangers auraient moins intérêt à profiter d'un marché à monnaie inconvertible, mais serait-ce vraiment un mal ? N'arriverait-on pas ainsi à réaliser plus facilement l'équilibre de la balance des comptes ?

On peut objecter aussi que la convertibilité déterminerait l'éclatement de l'U. E. P. La France serait alors obligée de choisir entre un bilatéralisme intégral et la convertibilité. C'est encore un faux dilemme.

La France n'est pas le seul pays à redouter la convertibilité. Si le groupe des économies à monnaies « non convertibles » est suffisamment important, on ne pourra pas l'éliminer des échanges internationaux et l'on sera obligé de trouver un *modus vivendi*.

Répétons que plus la zone des pays à monnaies « non convertibles » sera large, plus leur poids dans le commerce international sera grand. Plus les conditions spécifiques de leurs économies devront être prises en considération, meilleures pourront être les conditions de leur participation au commerce international.

La mise en œuvre de la « relance européenne » pour fuir les conséquences de la convertibilité n'est guère réaliste.

Dans quelle mesure l'intégration européenne peut-elle éloigner les conséquences dangereuses d'une convertibilité franc-dollar et, en particulier, les conséquences redoutables d'une politique de non-discrimination à l'égard des Etats-Unis ? Les textes de la charte de la Havane et du G. A. T. T. sont à cet égard formels, dans la mesure où les Etats européens s'engageront à réaliser, « dans un délai raisonnable », une

union douanière totale. Le maintien d'une certaine protection à l'égard des Etats-Unis ne pourra se faire que parallèlement à un affaiblissement des protections prises à l'égard des pays européens. Ces pays ont-ils donc un potentiel concurrentiel comparable ?

Les dangers dénoncés (à juste titre) par les adversaires de la convertibilité et de la non-discrimination vis-à-vis des exportations américaines, ne risquent-ils pas de se reproduire dans le cadre d'une Europe de l'Ouest « intégrée », où tous les moyens de protection douanière et économique seraient pratiquement abolis ? Il est évident que l'Allemagne de l'Ouest, sur le plan de la production industrielle, possède une supériorité indiscutable sur ses concurrents européens. Cette supériorité sera, dans les années prochaines, d'autant plus forte qu'on peut prévoir une recrudescence des investissements privés américains, particulièrement en Allemagne.

La compétition des différents Etats européens pour « bénéficier » des investissements privés américains exercera une pression sur leur politique économique et sociale. Chaque gouvernement s'efforçant de donner des garanties aux détenteurs et aux répartiteurs de capitaux en quête de placements.

Certains hommes qui perçoivent les dangers de la concurrence américaine sous sa forme directe, les perdent de vue lorsqu'elle se manifeste sous une forme indirecte, c'est-à-dire par le truchement de la concurrence des économies européennes alimentées par les capitaux américains.

Si l'on considère qu'il y a fort peu de chance pour que la Grande-Bretagne et le Commonwealth veuillent s'intégrer à la zone de libre-échanges européens, celle-ci se trouvera infailliblement sous l'influence prépondérante de l'économie allemande et l'Europe continentale se transformera en zone mark.

Favoriser la pénétration des produits allemands pour ne pas avoir à subir la concurrence américaine, c'est manquer totalement de réalisme et fermer les yeux devant l'existence d'un capitalisme germano-américain dont la puissance s'accroît sans cesse.

La France n'est pas condamnée à choisir entre la convertibilité et l'intégration économique européenne. Il existe une troisième voie: celle de l'indépendance économique nationale.

D'autres pays redoutent les conséquences d'un retour à la convertibilité des monnaies. L'Italie est dans cette situation, les pays scandinaves sont très réticents. L'évolution économique de ces dernières semaines, la détérioration de la balance des comptes de la Grande-Bretagne donnent fortement à réfléchir aux dirigeants britanniques. La conception anglaise de la convertibilité n'est pas celle d'une convertibilité intégrale. C'est l'Allemagne, par la voie du docteur Ehrard, qui s'est fait en Europe le champion d'un retour à la convertibilité intégrale, souhaitée depuis longtemps par les dirigeants américains.

Un gouvernement français animé d'un souci d'indépendance devrait proclamer qu'en voulant imposer à la France la convertibilité monétaire, en disloquant les instruments actuels de multilatéralisation des échanges, les Etats-Unis et l'Allemagne obligent la France et de nombreux autres pays de l'Europe de l'Ouest à développer le système des accords bilatéraux équilibrés et à intensifier très notablement leurs échanges avec les pays de l'Est. Une politique d'abandon ne paye jamais. Une politique audacieuse et réaliste peut apporter une solution aux graves problèmes des échanges extérieurs.

Contreprojet d'avis présenté par M. Jean Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T.

Le Conseil économique,

A. — Considérant que, dans le cas du maintien des parités monétaires actuelles, on ne peut envisager la résorption à court terme de l'écart qui s'est établi entre le niveau général des prix français et celui des prix des autres pays de l'Europe occidentale;

B. — Considérant que dans les circonstances actuelles toute manipulation monétaire aurait de grandes chances de déclencher une poussée inflationniste, à la suite de laquelle les prix français se retrouveraient autant ou davantage décalés qu'auparavant par rapport aux prix étrangers;

C. — Considérant que les moyens (taxes de compensation à l'importation, aide à l'exportation) employés par le Gouvernement pour surmonter la disparité des prix français et étrangers ont un caractère essentiellement précaire et peuvent provoquer des mesures de rétorsion;

D. — Considérant que la situation créditrice actuelle de la balance commerciale française vis-à-vis des pays de l'O.E.C.E., malgré la libération à 75 p. 100 appliquée il y a trois mois, ne correspond aucunement à un régime stable et risque de se renverser plus ou moins rapidement;

E. — Considérant que les dommages prévisibles seraient fortement aggravés si le Gouvernement tenait sa promesse d'atteindre un taux de libération de 90 p. 100;

F. — Considérant que notre excédent commercial actuel sur les pays européens de l'Ouest, qui correspond à peu près à la moitié de notre déficit sur les zones dollar et sterling, peut se trouver sensiblement réduit, voire disparaître;

Qu'il en sera de même des recettes exceptionnelles en dollar qui couvrent l'autre moitié de ce déficit;

G. — Considérant que le retour à la convertibilité renfermerait en lui de plus graves dangers, et que l'intégration européenne renforcerait encore davantage les dangers de la concurrence étrangère, et en particulier de la concurrence allemande;

H. — Considérant que la structure actuelle du commerce extérieur français ne correspond pas à celle d'une grande nation industrielle,

Emet l'avis:

Que dans la situation présente les mesures suivantes paraissent s'imposer:

1. Retarder le plus possible la dégradation de notre situation commerciale, actuellement très favorable, vis-à-vis des pays d'Europe occidentale:

a) Pour cela, ne pas consentir de nouvelles libérations sans des études sérieuses préalables;

b) Retirer celles des libérations qui donneraient lieu à des accroissements trop considérables d'importations, mettant en danger la production nationale et engendrant du chômage;

c) Renoncer à la politique actuelle consistant à accorder à l'Allemagne fédérale des contingents très élevés d'importation, en France, de produits industriels non libérés.

2. Réduire progressivement, mais rapidement, nos achats de matières premières en zones dollar et sterling, notamment en ce qui concerne le pétrole, la laine, le coton, le caoutchouc, le cuivre, etc.

Transférer les achats correspondants sur d'autres zones monétaires, notamment par l'extension des échanges commerciaux d'une part avec l'Est (en libérant les échanges de toute discrimination politique) et d'autre part, avec les pays sous-développés.

Les matières premières en cause pourraient ainsi être payées, non pas en dollars et sterling, mais en marchandises françaises, principalement en matériel d'équipement, dont notre production nationale devrait alors être portée au maximum et développée régulièrement.

Les importateurs de matières premières devraient, dans ces conditions, se plier à nouveau à des programmes d'importation établis en fonction des nécessités et des possibilités de l'économie nationale.

3. Compléter les actions ci-dessus, en ce qui concerne le pétrole, qui joue un rôle prépondérant dans les dépenses actuelles en dollars et sterling, par la mise en œuvre d'une autre politique de raffinage, tendant à diminuer considérablement la proportion des produits lourds et à augmenter parallèlement celle d'essence.

4. Prendre ou soutenir toutes initiatives tendant à favoriser l'établissement d'une coopération économique réelle entre toutes les nations d'Europe et du monde.

ANNEXE II

SCRUTIN N° 1

sur le contreprojet d'avis présenté par M. Duret, au nom du groupe des travailleurs C. G. T., sur les problèmes du commerce extérieur.

Nombre des votants..... 146

Ont voté pour..... 15
Ont voté contre..... 118
Se sont abstenus..... 13

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (15).

Groupe de l'agriculture. — M. Rius (C. G. T.).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.

Groupe de l'Union française. — M. Djibo (C. G. T.).

Ont voté contre (118).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — M. Boulland.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vilot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Gaussel, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Defond, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé.

Groupe de la Pensée française. — M. Byé, Philip, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, Le Ferme, Malterre.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T. Intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Poilay, Rakotobé (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (13).

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Canonville, Chopin, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Harasse.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Verret.

Groupe de la Pensée française. — MM. Dumontier, Sauvy.

SCRUTIN N° 2

sur le sous-amendement de la C. G. T. au 5e du projet d'avis tendant à préciser l'extension de l'intégration européenne.

Nombre des votants..... 136

Ont voté pour..... 15
Ont voté contre..... 118
Se sont abstenus..... 3

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (15).

Groupe de l'agriculture. — M. Rius (C. G. T.).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.

Groupe de l'Union française. — M. Djibo (C. G. T.).

Ont voté contre (118).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Chopin, Lecœur, Levieux, Séné.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, de Laulanié, Harasse, Gaussel, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé.

Groupe de la Pensée française. — MM. Byé, May, Philip, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, La Ferme, Malterre.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T. Intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — M. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Poilay, Rakotobé (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (3).

Groupe de l'artisanat. — MM. Canonville, Ouvière, Ressicaud.

SCRUTIN N° 3

sur l'ensemble du projet d'avis de M. Philip.

Nombre des votants..... 145

Ont voté pour..... 125
Ont voté contre..... 15
Se sont abstenus..... 5

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (125).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gueilati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Lecœur.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, de Laulanié, Harasse, Gaussel, Martin, Schatz, Viaux-Combuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerié, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Defond, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé.

Groupe de la Pensée française. — MM. Byé, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, La Ferme, Malterre.
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.
C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard
C. T. Intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — M. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Poilay, Rakotobé (C. F. T. C.).

Ont voté contre (15).

Groupe de l'agriculture. — M. Rius.

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Suberville.

Groupe de l'Union française. — M. Djibo (C. G. T.).

Se sont abstenus (5).

Groupe de l'artisanat. — MM. Canonville, Levieux, Ouvière, Ressiçaud, Séné.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.